



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2022

Membres présents : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – M.EVENE – G.LASSABE – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – S.DARRIGUES – JM GUTIERREZ – C.DUFOUR – A.DARTIGUES – X.BAYLAC – C.DOS SANTOS – J.WEBER – S.PUYO – C.DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A.VALETTE – E.DEITIEUX – D.LAVIGNE – MA THEBAUD – C.MARTIN – M.BECRET – F.BILLARD – J.RANCE – H.ETCHENIQUE –

Membres absents excusés ayant donné procuration :

B.GERY donne pouvoir à MJ ROQUES
J.DARRIGADE donne pouvoir à G.LASSABE

Secrétaire de séance : P.ACEDO

ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Informations de Monsieur le Maire
- Informations des Adjointes
- Rapports annuels sur la qualité de l'eau distribué en 2021 sur le territoire
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022
- Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :
 - Mise à disposition d'un local pour le Secours Populaire
 - Convention destinée à l'utilisation d'un pas de tir au Bois Guilhou

PROJETS DE DELIBERATIONS

Finances

01. Subvention exceptionnelle en faveur du peuple Ukrainien
02. Budget Principal 2021 – Vote du Compte Administratif
03. Budget Principal 2021 – Vote du Compte de Gestion
04. Bilan de la politique foncière 2021
05. Débat des Orientations Budgétaires 2022

Ressources Humaines

06. Modification du tableau des emplois

Accessibilité

07. Bilan d'activité 2021 de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

Citoyenneté

08. Approbation de la charte des référents de quartiers

Urbanisme/Aménagement

09. Ilot Sémard– Lancement d’une consultation d’opérateurs par l’EPFL Pays Basque– Mobilisation de l’Organisme Foncier Solidaire de l’EPFL

10. Approbation du projet RLPI arrêté par la CAPB

11. Régularisation foncière, ZA du Bazé. Procédure d’abandon de la parcelle AP n°272 par la SEPA

12. Acquisition à titre gratuit des parcelles AV 26 et AV 29

- Questions diverses

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en espérant que ce sera le dernier Conseil Municipal en ce lieu et dans cette configuration. Il souhaite vivement un retour à la mairie le 14 avril prochain.

Il ne peut évidemment pas faire l’impasse aujourd’hui sur le terrible drame qui se joue en Ukraine avec cette guerre provoquée par l’invasion de la Russie. Chacun peut constater l’ampleur des dégâts en regardant les images relayées par les médias. Un élan de solidarité s’est très vite mis en place par l’intermédiaire notamment de l’Association des Maires de France et plus particulièrement avec l’Association des Maires des Pyrénées Atlantiques dont il est administrateur. A Boucau, la générosité s’est manifestée aussi avec le CCAS, Vesti’bulle et le Secours Populaire. On a été opérationnel presque immédiatement et hier 45 cartons ont été livrés à la Protection Civile à Biarritz. Une subvention est à l’ordre du jour et sera proposée tout à l’heure.

Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Michel DARRIET, ancien correspondant Sud-Ouest et de la Semaine du Pays Basque. Il était très bien connu sur les Communes de Boucau–Tarnos–Ondres. Il lui rend un hommage appuyé en déclinant toutes ses fonctions et distinctions.

Il rappelle que Samedi 19 mars à 10 heures se tiendra la cérémonie anniversaire du Cessez le feu en Algérie.

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l’article L.2122-22 du CGCT :

- Mise à disposition d’un local pour le Secours Populaire. Il s’agit d’une convention tripartite pour le l’immeuble de l’ancienne pharmacie, place Sémard entre l’EPFL/la Commune et le Secours Populaire afin d’y stocker des marchandises et de réaliser une fois par semaine la distribution de produits alimentaires.
- Convention destinée à l’utilisation d’un pas de tir au Bois Guilhou. Il s’agit d’une convention quadripartite permettant à la section tir à l’arc de la SICSBT de pratiquer son activité dans le Bois Guilhou sur un site dédié clôturé par la Commune. Un local de stockage a également été installé. Il précise qu’il s’agit de leur lieu initial.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur Gilles LASSABE dit qu’il est habituel qu’il fasse le point sur le Covid. Actuellement le variant Omicron 2^{ème} catégorie sévit, l’épidémie est moins active et en tant que médecin il voit peu de personnes malades mais encore beaucoup de cas positifs. Les mesures sanitaires restent donc importantes. Depuis le 14 mars, il n’est plus obligatoire de porter le masque, il y avait donc possibilité de déplacer le marché ouvert à la Place Sémard. Une réunion a donc eu lieu en présence des représentants du marché et il en est

ressorti qu'il restera en place sur le plateau de la mairie sur une longue période. En effet, les commerçants sont mitigés par rapport à ce choix mais les futurs travaux qui vont avoir lieu sur le Bas Boucau ont été déterminants. De plus, il y a de l'attractivité sur le plateau de la mairie avec l'aire de jeux, il y a davantage d'animations avec une dynamique de 600 à 800 personnes qui se déplacent régulièrement. Il s'est engagé à sécuriser ce marché qui va se pérenniser avec des ancrages qui seront installés prochainement, il y a également deux toilettes publiques qui seront mises à disposition. On peut noter aussi que les places de stationnement sont au nombre de 70 sur la partie haute mais elles sont 3 fois moins importantes sur la partie basse. C'est pour toutes ces raisons qu'il a été décidé que le marché resterait positionné sur le plateau de la mairie. Il rappelle néanmoins l'idée de construire un marché couvert en face de la place Péri au sein du grand projet Sémard. Il est nécessaire, en attendant, de prévoir des animations et c'est chose faite avec « le marché s'anime à Boucau » aussi, le 29 mars, le chœur des femmes « Unies-sons », dirigée par Nathalie Harel viendra chanter, le 2 avril la Boucalaise fera une animation et le 9 avril, les cuisiniers de la Boucalaise viendront faire leur traditionnelle omelette Pascale. Concernant les mobilités, Monsieur Gilles LASSABE annonce que la Ville procède actuellement à une enquête sur les transports collectifs. Un questionnaire est en ligne sur les réseaux sociaux et il serait bien que chacun puisse y participer. Le Syndicat des Mobilités a été associé à cette démarche et plus de 300 personnes ont répondu à ce jour à cette sollicitation. Il espère que l'analyse de ce questionnaire permettra un plus grand service pour les Boucalais.

Il poursuit en annonçant une mauvaise nouvelle concernant la navette fluviale. En effet, n'étant plus rentable l'hiver, elle cessera donc de fonctionner du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023 soit 5 mois par an et ce pour une durée de 5 ans. Il a demandé que cette mesure soit revue chaque année car la Ville va bénéficier de beaucoup plus d'habitants avec les différents projets qui vont émerger sur le Bas-Boucau. Si l'on veut que l'indice carbone diminue il faut ne plus prendre la voiture et trouver des solutions alternatives. Cette décision est regrettable mais ce sont les aléas des finances du Syndicat des Mobilités. En effet, l'Agglomération enregistre un déficit de 47 millions d'€ qui est dû, entre autres, à la quote-part versée par des entreprises de plus de 11 salariés. En effet, ces entreprises situées à l'intérieur du Pays Basque ne jouent pas le jeu et ne font pas preuve de solidarité, pour l'instant, ce qui a conduit à ce déficit important. A Boucau et Tarnos les entreprises sont taxées à 2 % tandis que les autres le sont à hauteur de 0,5 % ce qui est insignifiant mais c'est ce qui engendre cet énorme déficit. En stoppant la navette 5 mois par an, une économie de 300 000 €/an sera générée.

De plus, une deuxième mauvaise nouvelle vient s'ajouter à la suppression de la navette fluviale l'hiver à savoir, la suppression des vélos. Il rappelle que le Syndicat des Mobilités avait lancé un grand appel pour la mise en place du vélo à assistance électrique sur le littoral et le rétro littoral. La poursuite de cette action ne verra pas le jour car 1,5 millions d'€ par an sont nécessaires pour la valider ce qui représente 3 000 €/an et par vélo. Etant donné les contraintes financières qui se font jour aujourd'hui, ce dispositif va disparaître. D'ailleurs, les panneaux solaires ont été démontés sur la place et il faudra se réorienter vers un système de location de vélo mais il n'y aura plus de participation publique. Il sera nécessaire de se tourner dorénavant vers le privé. Personnellement, il a sollicité l'Association Clavette, Association Boucalaise, très sympathique et dynamique qu'il va essayer d'aider en portant ses projets pour qu'elle puisse avoir un soutien au niveau du Syndicat des Mobilités et peut-être aussi au niveau du Conseil Départemental. En effet, l'Association Clavette souhaite organiser un trajet transfrontalier « Pays Basque » de Boucau à Bilbao avec des vélos qui seraient pris à Boucau avec des passages réalisés dans les Villes au niveau des gares. Elle voudrait mettre en relation le train et le vélo. Ce joli projet coûterait environ 50 000 € et il faut le soutenir. Il faudrait que les Boucalais relèvent le défi car la santé passe par le vélo. Il reste vigilant au niveau des mobilités et espère amener de meilleures nouvelles prochainement pour la Ville.

Monsieur le Maire précise que le déficit du Syndicat des Mobilités est de l'ordre de 4,5 millions d'€ dans lesquels se trouveront les 300 000 € d'économie liée à l'arrêt de la navette fluviale sur 5 ans. Il précise qu'il a été constaté que, durant cette période, elle n'est, effectivement, pas très fréquentée. Il est intervenu avec Monsieur Gilles LASSABE afin qu'elle soit maintenue mais au vu des chiffres présentés, il a été obligé d'accepter cet arrêt. Ce qui a été obtenu, c'est une révision annuelle.

Madame Marie José ROQUES informe l'assemblée qu'elle a travaillé, avec le service « élections », à la composition des bureaux de vote et que les élus vont prochainement recevoir les convocations. Tous les postes ont été pourvus néanmoins, il a été constitué une petite réserve parce qu'il est probable qu'au second tour, il y ait besoin de davantage de personnes dans la mesure où il n'y aura pas autant de candidats. Au niveau du Conseil Municipal, tous les élus ont répondu en fonction de leurs disponibilités et de leurs moyens.

Concernant la culture, elle a la joie d'annoncer que de nouvelles boîtes à livres vont être disposées aux quatre coins de la Ville dans les jours à venir : une à la Cale près de l'embarcadère, une autre à Peloste, une troisième au bout de la rue Maurice Perse au niveau du parking et la quatrième en haut Boucau au niveau de la Gargale mais l'endroit reste à déterminer. Elle espère qu'elles auront le même succès que celle qui avait été installée à la Gare.

Elle fait un bref retour sur le « week-end BD » parce que le bilan réalisé la semaine dernière est très positif. Il s'agit là d'un événement que la Commune entend inscrire dans son calendrier annuel des animations et de la Culture. Il a été dénombré 1 200 entrées adultes et 530 enfants. Les ateliers mis en place ont eu un très grand succès et il a été nécessaire d'en rajouter. Il s'agit d'un événement qui ne demande qu'à grossir, qu'à s'agrandir et la Commune de Boucau est la seule, et elle en est très fière, à l'organiser puisque d'Hendaye au Nord des Landes, personne ne propose l'équivalent.

Elle annonce que demain, le Cercle des Amis de l'Art Boucau-Tarnos organisera son traditionnel Vernissage du salon de Printemps à la mairie de Tarnos. L'exposition se tiendra du 19 mars au 3 avril 2022.

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ rend compte de la première opération de Police où des contrôles ont été effectués sur les deux roues le 9 mars dernier. Cette intervention a eu lieu à la demande de certaines associations de quartiers et de certains riverains en raison du bruit et des excès de vitesse dans les rues. Ces contrôles se sont déroulés en partenariat avec la Police Nationale en présence de deux motards et ont eu lieu sur les rues Charles de Gaulle, Barthassot Jean Baptiste Castaings et Aubrac. 23 deux roues ont été contrôlés, il y a eu 7 verbalisations dont 3 pour bruit, 3 pour défaut de justificatif et un pour du wheeling (rouler sur la roue arrière) et un véhicule a été immobilisé. Les amendes peuvent s'échelonner de 30 € à 90 € en fonction de l'importance de l'infraction et sont adressées aux propriétaires du véhicule c'est-à-dire aux parents. Ces opérations seront menées régulièrement par les Polices, seules ou en partenariat selon les cas et les besoins.

Monsieur le Maire précise que la Police Municipale intervient dans les écoles pour faire de la prévention afin d'informer les jeunes des sanctions qu'ils encourent s'ils ne respectent pas les règles.

Monsieur Patrick ACEDO rappelle que les négociations se poursuivent avec les entreprises pour la construction de la Maison des Associations. Le sujet n'est pas encore bouclé mais ce sera chose faite pour le prochain Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

. Séance du 27 janvier 2022 : approuvée à l'unanimité

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

Subvention exceptionnelle envers les populations d'Ukraine

Monsieur le Maire rappelle que le 24 février dernier, les troupes russes commençaient leur invasion de l'Etat ukrainien en bravant le droit international, au mépris de l'intégrité de cette nation indépendante et de ses habitants.

Aujourd'hui, la population ukrainienne est durement touchée par la guerre et des milliers de civils fuient leur pays. Aussi, pour faire face au drame humain qui se joue actuellement aux frontières de l'Union européenne, la Ville de Boucau propose d'exprimer sa solidarité en s'engageant au profit du peuple ukrainien.

De nombreux organismes se mobilisent aux côtés des autorités publiques et parmi eux figure le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui dispose d'un centre de crise et de soutien lui permettant de répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence.

Aussi, la Ville de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par l'Association des Maires de France envers les populations d'Ukraine par l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

exprime sa profonde solidarité envers le peuple Ukrainien,
décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € par versement direct auprès du FACECO « Action Ukraine, soutien aux victimes du conflit ».
dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2022.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que le dispositif « FACECO » a été retenu car il présente des garanties notamment au niveau de la traçabilité. De manière unanime, en commission des finances, le montant a été doublé par rapport aux autres subventions exceptionnelles.

Monsieur Dominique LAVIGNE dit que cette délibération sera bien évidemment votée par les élus de la minorité. Il ne faut pas, à chaque fois, manquer de clamer « On veut la Paix », « Stopper cette barbarie ». C'est la manière la plus forte que l'on pourra mener, dans le Monde entier, pour arriver à arrêter ce qui est innommable. Il rend hommage aux Boucalais qui se sont grandement mobilisés pour cette solidarité.

Monsieur le Maire répond que cette solidarité avait déjà pu être mesurée avec la pandémie et autrefois également avec la fermeture des Forges. Aujourd'hui, avec le Secours Populaire, le CCAS et Vesti'bulle, la Commune y participe activement.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire souligne qu'en tant que responsable des finances de la Ville, il va présenter le compte administratif. En revanche au moment du vote, il se retirera, comme le prévoit la loi. Tous les documents financiers détaillés ont été remis à l'ensemble des élus ainsi que le compte rendu de la dernière commission des finances.

	Résultats 2020	Résultats 2021
Section de Fonctionnement		
Excédent de l'exercice	338 490	820 039
Excédent de fonctionnement	546 423	127 810
Reporté (N-1)		
Excédent de fonctionnement	884 913	947 849
Cumulé		
Section d'Investissement		
Déficit d'investissement	-625 415	-18 011
Déficit Restes à Réaliser	-131 688	-253 520
Besoin de Financement	-757 103	- 271 531
Résultat de Fonctionnement à reporter (N+1)	127 810 (BP 2021)	676 318 (BP 2022)

Monsieur le Maire indique que les résultats de 2021 sont favorables aussi bien en dépenses et recettes de fonctionnement. Il rappelle qu'il manque toujours dans les caisses de la Ville, 500 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement qui a été supprimée par l'Etat d'une manière dégressive depuis 2015.

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	197 600
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	254 440
73	Impôts et taxes	6 659 145
74	Dotations, subventions et participations	1 114 583
75	Autres produits de gestion courante	28 152
76	Produits financiers	3 752
77	Produits exceptionnels	1 022 628
002	Excédent de fonctionnement reporté	127 811
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 455
TOTAL RECETTES		9 550 566

Monsieur le Maire précise qu'il y a un écart favorable par rapport au budget d'environ 310 920 € qui provient des atténuations de charges (013). Ce chapitre tient compte des remboursements de l'assurance lorsque les agents sont en arrêt maladie. Il rappelle que l'an passé, le contrat d'assurance a été modifié ce qui a produit de nouveaux effets mais dans l'ancien contrat, il y avait des anciennes affaires en cours ce qui justifie le point positif d'environ 37 600 €.

Au chapitre 70, produits des services, on note une diminution de 6 % (17 560 €) qui provient de la restauration scolaire et du périscolaire.

Le chapitre 73, impôts et taxes a augmenté de 5 %. Les contributions directes augmentent de 3 % (+102 591 €). Monsieur le Maire souligne une augmentation conséquente sur les taxes additionnelles aux droits de mutation de 58 % (+220 982 €).

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a baissé de 4 % (– 45 417 €). Cette diminution est due à une mauvaise prévision sur l'article 74835, compensation taxe d'habitation, sans objet depuis la réforme fiscale car intégration du coefficient correcteur dans l'article 73111.

Il précise que le résultat de fonctionnement ne tient pas compte de la vente du terrain à Intermarché même si cette dernière apparait dans les chiffres.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 493 809
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 168 615
014	Atténuations de produits	983
65	Autres charges de gestion courante	1 468 032
66	Charges financières	213 216
67	Charges exceptionnelles	8 151
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 249 910
	TOTAL DEPENSES	8 602 716

Monsieur le Maire souligne que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 4 % (–308 193 €) par rapport au budget 2021 ainsi que les dépenses de gestion des services (–305 560 €), les charges à caractère général ont également diminué de 5 % (–84 191 €). Les charges de personnel ont également baissé de 4 % (–172 385 €). Il explique que la comparaison n'est pas à faire par rapport à 2020 en raison de la crise COVID.

Les explications sur cette « économie » résident notamment dans des recrutements qui ont été retardés en raison de la crise COVID, l'annulation des élections ou de jurys infructueux.

Monsieur le Maire souligne une diminution des autres charges de gestion courante (chapitre 65) de 49 968 €. Ceci est lié notamment à la baisse des indemnités de fonction des élus (–7 593 €) suite à l'annulation des élections et la mise sous tutelle pendant 2 mois, 21 511 € de frais de gestion du SDEPA non appelés à ce jour, 14 000 € à verser au Syndicat des Mobilités qui, au final, ne sont pas dus.

On maîtrise le budget le mieux possible.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021			
	BP 2021	CA 2021	% réalisation par rapport au BP 2021	RAR 2021
16 - Emprunts et dettes assimilés	901 585	901 236	100%	
1641 - Emprunts en euros	553 246	552 897	100%	
168758 - Autres groupements (SITCOM)	60 696	60 695	100%	
16878 - Autres organismes et particuliers (EPFL & SDEPA empr EP)	287 643	287 644	100%	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	901 585	901 236	100%	
107 - ECOLES	27 000	26 296	97%	507
113 - BATIMENTS COMMUNAUX	94 000	91 361	97%	2 056
120 - COMPLEXES SPORTIFS	10 000	9 996	100%	
128 - ADAP	40 000	7 705	19%	
129 - REHABILITATION DU CCAS	136 000	135 572	100%	
130 - CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS	135 000	91 576	68%	
131 - TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE JOLIOT CURIE	187 000	12 205	7%	
34 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	479 000	252 159	53%	226 678
36 - AMENAGEMENTS URBAINS	23 000	22 340	97%	
37 - TRAVAUX RUE GEORGES LASSALLE	201 000	166 504	83%	
87 - ACQUISITIONS IMMEUBLES	1 000	149	15%	
91 - ACQUISITION DE BIENS	90 000	65 710	73%	24 279
TOTAL DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 423 000	881 573	62%	253 520
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 324 585	1 782 809	77%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (Travaux en régie, Cession)	150 000	142 455	95%	
13911 Etat et établissements nationaux (écriture d'amort bonus écolog)		750		
21 - Travaux en régie	150 000	141 705	94%	
041 - Opérations patrimoniales	55 594	48 472	87%	
204158 Régul participation invest Synd Col Vac année 1960	12 195	12 194	100%	
21312 régul frais d'études et d'insertion travaux terminés	17 991	17 969	100%	
21318 régularisation frais d'études travaux terminés	24 284	17 184	71%	
2151 régularisation frais d'insertion travaux terminés	1 124	1 124	100%	
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	625 415	625 415	100%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 155 594	2 599 150	82%	253 520

Monsieur le Maire rappelle la différence importante à faire entre les dettes financières (bancaires) et les dépenses dites d'opérations d'investissement. Il rappelle que dans les dettes financières, il existe deux situations avec le remboursement de l'emprunt bancaire pour un montant de 552 897 € et le SITCOM avec 60 695 € (opération neutre car compensée par la CAPB) puis il y a les dettes patrimoniales avec 269 520 € (portages fonciers EPFL). Concernant la dette patrimoniale contractée auprès de l'EPFL, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une dette « épargnée » car quand le bien est revendu les annuités s'arrêtent et la Commune se voit rembourser les montants versés auprès de l'EPFL. Il indique que celle-ci va considérablement diminuer et cela dès 2022 dans le cadre de la poursuite de l'îlot Sémard. Ce point a fait l'objet d'une explication à la Chambre Régionale des Comptes qui n'a émis aucune recommandation.

Il rappelle que pour l'îlot Sémard, si la Ville n'était pas intervenue, tout serait parti dans le privé. La minorité avait voté pour les diverses préemptions. Cette dette est donc une épargne.

Concernant les dépenses dites de travaux, le budget prévoyait un montant de 1 423 000 €. Seuls 881 573 € ont été réalisés. Il reste donc 253 520 € à réaliser.

Une partie des crédits de paiement (dans le cadre des AP/CP) n'a pas été réalisée, ce qui correspond au différé sur 2022 des opérations Joliot Curie et Maison des Associations. Il précise que les travaux vont prochainement commencer.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	BP 2021	CA 2021	% réalisation par rapport au BP 2021
10222 FCTVA	103 204	103 208	100%
10228 TAXE D'AMENAGEMENT	204 963	156 692	76%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	757 103	757 103	100%
16 - Emprunts et dettes assimilés			
165 Dépôt de garantie (Logt Ecole Langevin)		450	
276351 - Rembt Agglo dette SITCOM	60 696	60 695	100%
TOTAL RECETTES REELLES	1 125 966	1 078 148	96%
1321 Aide à la relance de la Construction Durable (PC rue Barthassot)		35 500	
113 - BATIMENTS COMMUNAUX	11 096	10 421	94%
1323 Conseil Départemental - Travaux d'urgence Apollo	11 096	10 421	94%
129 - REHABILITATION DU CCAS	108 402	108 402	100%
1321 Fonds de soutien à l'invest public local réhabilitation du CCAS	29 810	29 810	100%
13258 CAPB - Fond d'investissement	78 592	78 592	100%
130 - CONSTRUCTION MAISON DES ASSOCIATIONS	89 000	4 700	5%
1322 Régions	4 700	4 700	100%
1341 DETR Maison des associations	84 300		0%
131 - TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE JOLIOT CURIE	37 500		0%
1321 ETAT	37 500		0%
34 - VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	25 000	45 587	182%
1323 Département (chemin Delaur)	25 000	25 000	100%
1321 ETAT (création d'un réseau numérique)		20 587	
37 - TRAVAUX RUE GEORGES LASSALLE	123 625		0%
1323 Département	112 000		0%
13248 Mairie de Tarnos : Etude trx rue Georges Lassalle	11 625		0%
TOTAL RECETTES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	394 623	204 610	52%
024 Produits des cessions d'immobilisations	1 005 600		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	245 000	1 249 910	
28 Amortissements des immobilisations	245 000	244 310	100%
192 Plus value sur cession d'immobilisation (vente intermarché)		970 950	
2117 Bois et forêts		2 000	
2118 Autres terrains (vente intermarché)		32 650	
041 - Opérations patrimoniales	55 594	48 472	87%
2031 Frais d'études (régul travaux terminés)	40 577	33 477	83%
2033 Frais d'insertion (régul travaux terminés)	2 822	2 801	99%
272 Régul participation Invest Synd Col Vac année 1960	12 195	12 194	100%
021 - virement de la section de fonctionnement	328 811		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 155 594	2 581 139	82%

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a les recettes financières dans lesquelles on retrouve le fonds de compensation de TVA pour un montant de 103 208 €. L'Etat rembourse de l'argent, avec un décalage de 2 ans, sur les travaux d'investissement TTC. Puis, on retrouve la taxe d'aménagement, le produit s'est élevé à 156 692 € pour une prévision de 204 963 €. Il ajoute que la réalisation est supérieure à la prévision car était attendue en 2021 la moitié de cette taxe du projet Intermarché soit 90 000 €. Or, son versement s'est finalement décalé sur 2022 et 2023. Sans la taxe afférente à Intermarché la prévision aurait dû être de 110 000 € soit un produit supplémentaire perçu de 46 000 €.

Pour la 3^{ème} année consécutive, il n'y a pas eu d'emprunt.

Les dépenses engagées en investissement enclenchent des actions éligibles à certaines aides (Etat CAPB, CAF, Département...) qui représentent 204 610 €. La différence avec le budget n'est pas perdue et se retrouvera l'année suivante.

Les amortissements sont de 244 310 €, ce sont des dépenses non décaissées. La vente d'Intermarché que l'on retrouve dans ces recettes n'a pas impacté le résultat favorable de la section de fonctionnement mais il a permis de financer tous les autres travaux.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Madame Marie José ROQUES propose de voter ce compte administratif en différenciant la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Monsieur Christophe MARTIN dit que dans la mesure où il s'agit de l'exécution du budget, amendé par la prise de différentes délibérations en cours d'année où son groupe a pu s'exprimer, il ne fera pas d'observation particulière. Dans un souci de logique et comme son groupe n'a pas voté le budget, il s'abstiendra aussi bien sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Madame Marie José ROQUES, Adjointe,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 155 594.00
	Réalisé :	2 599 150.42
	Reste à réaliser :	253 520.00

Recettes	Prévu :	3 155 594.00
	Réalisé :	2 581 139.40
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	8 234 811.00
	Réalisé :	8 602 716.44
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	8 234 811.00
	Réalisé :	9 550 566.37
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-18 011.02
Fonctionnement :	947 849.93
Résultat global :	929 838.91

VOTE :

Fonctionnement et Investissement

Pour : 21

Abstentions : 7 (minorité)

-3-

Budget Principal 2021 : Vote du compte de gestion

Monsieur Francis GONZALEZ, expose au Conseil que le compte de gestion est établi par Mr Jean Marie FRANZAK, Trésorier, à la clôture de l'exercice 2021, qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-4-

Bilan de la politique foncière 2021

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose à l'assemblée que pour apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Cette disposition s'applique cette année pour le bilan de l'exercice 2021.

Il fait part au Conseil des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2021 décrites dans l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021.

Cette délibération n'est pas sanctionnée par un vote.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2021							
<u>ETAT DES ACQUISITIONS 2021</u>							
DESIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	VENDEUR	CONDITIONS DE L'ACQUISITION	MONTANT
NEANT							
<u>ETAT DES CESSIONS 2021</u>							
DESIGNATION DU BIEN	NATURE DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	ACQUIREUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
Terrain : Plaine de Jeux HUREOUS	Terrain nu	4, rue Pierre Lacouture	AZ0095	1 ha 18 a 90 ca	Société ORNA	Acte Notarié du 23/03/2021	1 000 000 €
Terrain : Espace boisé classé au PLU Lieu-dit Le Proye	Parcelle en nature de Futaie	8, impasse Le Proye	AV0089	6 a 74 ca	Mr et Madame CLOT	Acte Notarié du 10/06/2021	2 000 €

Débat des orientations budgétaires 2022

Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le Débat des Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le contexte international et national du budget 2022

1°) Principales données :

Après deux années de difficultés liées à la crise sanitaire mondiale de la COVID19, il était difficile d'envisager que l'incertitude reviendrait par la porte d'une Guerre en Europe que l'on imaginait refermée pour toujours. Même si les conséquences de la guerre en Ukraine, qui a été déclenchée le 24 février par l'invasion de la Russie, sont difficilement mesurables, il apparaît que le phénomène inflationniste, constaté dès le 2^{ème} semestre 2021, s'est brusquement accentué avec une flambée des prix du carburant, du gaz et des matières premières. Le choc énergétique de 2022 consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie est comparable, selon le Ministre de l'Economie et des Finances, au choc pétrolier de 1973.

En 2021 la France a connu :

- . Un 2^{ème} trimestre affecté par les restrictions sanitaires,
- . Un 3^{ème} trimestre avec une forte progression d'activité

. Un 4ème trimestre marqué par un ralentissement de la consommation

Pour 2022 (avant déclenchement de la Guerre en Ukraine) la croissance était estimée à 3%.

Une reprise de l'inflation est à constater fin 2021 dans la zone Euro se traduisant par :

- Une amorce de remontée des taux d'intérêt (long terme) à fin 2021 qui risque vraisemblablement de s'accroître avec la guerre en Ukraine,
- Une hausse du taux du livret A.

2°) Principales mesures des Lois de Finances intéressant plus particulièrement la Commune de Boucau :

. *Loi n°2021-1900 du 30/12/2021 de finances pour 2022 (LFI)*

. *Loi n°2021-1549 du 1/12/2021 de finances rectificatives pour 2021 (LFR)*

-Réforme de la Taxe d'Habitation : amorcée en 2018, la suppression de la taxe d'habitation (TH) se poursuit. A ce jour, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la TH sur les logements vacants.

Depuis 2021, la perte du produit de la TH pour les Communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti et neutralisé par un coefficient correcteur qui est calculé en comparant les ressources perdues et celles transférées. L'Art 41 de la LFI prévoit que les rôles supplémentaires émis au titre de 2020 jusqu'au 15/11/2021 ont été ajoutés aux bases 2020 afin notamment de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les conditions de travail subies dans certaines DDFiP. Ce recalcul du coefficient correcteur est applicable à compter de 2021 et devrait donc être rétroactif.

-Taxe foncière sur les propriétés bâties (Art 177 LFI) : La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est venue accentuer l'absence de « retour fiscal » pour les collectivités locales accueillant des logements sociaux. En effet, les collectivités perdent la TH perçue sur ces logements et ne perçoivent de produit de TFPB qu'au mieux 10 ans après la construction. Afin de pallier à cette difficulté et encourager la construction de logements sociaux, il est prévu de compenser intégralement pendant 10 ans les exonérations de TFPB accordées aux logements sociaux faisant l'objet d'une décision de financement, d'agrément ou de subventionnement entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. Le montant de la compensation sera égal à la différence entre les montants exonérés et les compensations déjà perçues par les collectivités.

La revalorisation annuelle des bases du Foncier bâti et non bâti s'établit à 3,44 % pour 2022 (la revalorisation est depuis quelques années fonction de l'inflation).

- Instauration d'une indemnité « inflation » (Art 13 LFR) : Cet article prévoit le versement exceptionnel d'une prime de 100 euros pour toute personne âgée d'au moins 16 ans dont les revenus sont particulièrement sensibles à la hausse des prix qui était anticipée pour la fin 2021 (moins de 2 000 euros nets par mois).

Cette prime est prise en charge par l'État qui remboursera le cas échéant les organismes et employeurs qui verseront la prime.

II- Les orientations budgétaires 2022 : la concrétisation d'actions au service des Boucalais(es), pour conforter BOUCAU en tant que Ville d'avenir et de qualité

(les montants sont exprimés TTC)

BOUCAU pour la 3^{ème} année consécutive se maintient en haut du classement des Villes où il fait bon vivre en tant que 1^{ère} au niveau départemental et 2^{ème} sur le plan national des communes de la strate 5 000–10 000 habitants.

Même si ce beau palmarès est le fruit de la combinaison de 187 critères les actions et équipements réalisés par la Commune contribuent à favoriser cette qualité de vie et le bien vivre ensemble en synergie avec tous les acteurs de la vie locale.

1°) Les projets et actions 2022

L'année 2022 va voir le démarrage de la construction de la **Maison des Associations**, projet « Phare » de cette mandature. La consultation des entreprises est en cours avec un début de travaux prévu au cours du mois de Mai prochain.

Pour mémoire, le coût estimatif de ce projet est de 3 391 166 HT (4 065 735 € TTC) dont 674 570 € de TVA. Il convient de préciser que l'analyse des offres/ négociations en cours se veut plutôt rassurante dans ce contexte inflationniste. 198 000 € ont été déjà payés sur les exercices antérieurs soit une dépense restant à financer de 3 867 735 € TTC. Pour rappel, les subventions obtenues s'élèvent à 1 538 500 € dont 281 000 € (Etat), 500 000 € (Département), 757 500 € (CAPB).

La future Maison des Associations, au cœur de la Gargale, va participer à la structuration de ce quartier. Reflet du « bien vivre ensemble », le dynamique tissu associatif boucalais va bénéficier d'un équipement public de qualité lui permettant d'accueillir les diverses activités dans des locaux adaptés.

La Commune va poursuivre son soutien auprès de l'ensemble des associations par l'octroi de subventions et la mise à disposition de moyens matériels (salles, matériel et humain avec l'appui des agents municipaux...). Par ailleurs, en raison de l'annonce récente par le Comité des Fêtes de sa dissolution prochaine, la Ville a décidé d'assurer l'organisation de cette nouvelle édition en partenariat avec quelques associations (Comité des Fêtes de la Gargale, les Cigales, la Boucalaise, les 2 Cales pour l'organisation de la Fête de la Mer...). Avec l'allègement des mesures sanitaires et un retour à une vie « normale », il est essentiel de relancer ce temps fort de la vie boucalaise.

En termes **d'animations/ culture** la Commune va relancer également ses traditionnels temps forts (Musique à Peloste, Foire Nocturne, Maïade...). L'année 2022 va voir la concrétisation du partenariat avec la Compagnie de Théâtre « Jour de Fête » qui est désormais accueillie en résidence dans des locaux mis à disposition par l'Office 64 de l'Habitat à Huréous. Le partenariat qui est en train de se tisser a aussi pour objectif de renforcer le lien social auprès des habitants du quartier.

Le partenariat avec la Scène Nationale du Sud Aquitain se poursuit. La Commune s'est engagée, au titre du Plan Pluriannuel d'investissement voté par l'EPCC, à participer aux investissements comme suit : 14 592 € en 2022 (puis 25 043 € en 2023 et 25 710 € en 2024). Pour information, sur la salle Apollo, la Scène Nationale a prévu d'investir près de 120 000 € au titre du remplacement des équipements son et lumière et de divers matériels.

Concernant les **Ecoles**, la 1^{ère} tranche de travaux de mise aux normes/ extension de l'école maternelle Joliot Curie va débiter. Compte tenu que la réalisation de ces travaux est conditionnée par la fermeture de l'école

(vacances d'été), les travaux se dérouleront sur les exercices 2022 et 2023. Le coût estimatif de ce projet est de 639 466 € HT (767 359 € TTC) dont 127 893 € de TVA. La consultation des entreprises est en cours en vue d'un démarrage des travaux début juillet. Un dossier de demande de financement DETR/ DSIL est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Comme chaque année, des travaux d'entretien des bâtiments et de renouvellement de mobilier et de matériel informatique seront engagés pour les 5 écoles publiques. Dans le cadre de la crise sanitaire, la Commune a équipé les 26 salles de classe de capteurs de CO2 pour un coût total de 3 462 € TTC. Une subvention de l'Etat a été sollicitée à ce titre.

Concernant la **Jeunesse**, l'aménagement d'une aire de basket (3x3) est prévu à l'arrière du fronton de Piquessary (30 000 € TTC), à proximité du local « Ados ». Une réflexion est en cours sur le recrutement d'un référent « jeunesse » en lien avec l'évolution des missions du service et des futurs départs en retraite.

Dans le domaine de la **Petite Enfance**, suite aux réflexions menées par le réseau « Petite Enfance » (CAF, Commune, Centre Social, Association d'Aide Familiale et sociale) est apparu le besoin de créer un lieu d'accueil « Enfants/ Parents ». Cette mission de soutien à la parentalité sera confiée à l'association Trait d'Union qui ouvrira un accueil, dans les prochaines semaines, à l'école maternelle Elisa Lassalle le mercredi matin. Une subvention sera à prévoir. Une réflexion est en cours pour implanter un Pôle « Petite Enfance » avec notamment une micro-crèche, en partenariat avec l'Association « Céleste expertise petite enfance (anciennement Association d'Aide Familiale et Sociale) dans les futurs locaux prévus par l'Office 64 dans le cadre de l'opération « Biremont 1 » dont les travaux devraient débuter au cours du 2^{ème} semestre 2022.

Dans le domaine de l'**aménagement urbain**, la Commune poursuit son ambition de limiter la consommation de foncier afin de préserver les espaces naturels et agricoles. Ces objectifs sont défendus dans le cadre des réflexions en cours sur le PLUi. Les efforts de la Commune se portent sur le renouvellement urbain et plus particulièrement en Bas Boucau, à travers les opérations « Sémard » et « Biremont 2 », en conformité avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH).

◆ Secteur « Sémard » : au vu de l'avancée de la maîtrise foncière de cette opération et compte tenu de la volonté de la Commune de réaliser des logements en BRS (Bail Réel Solidaire), l'EPFL s'est engagé dès 2022 :

- . à engager une consultation en vue de retenir un aménageur,
- . à ne plus appeler d'annuité : soit 126 000 €,
- . à rembourser la part des portages déjà payés par la Commune soit 632 000 € et cela dès 2022.

◆ Secteur « Biremont 2 » : suite aux ventes qui ont été réalisées au cours des derniers mois, l'EPFL va poursuivre sa démarche de négociation foncière active auprès des autres propriétaires. L'objectif fixé est que sous 6 ans maximum, la maîtrise foncière soit atteinte en vue de la réalisation d'une opération publique d'aménagement. Dans l'attente et afin de ne pas faire peser trop lourdement la charge foncière sur le budget communal, il est en projet avec l'EPFL que durant cette période une annuité fixe en capital de 100 000 € sera appelée indépendamment de l'augmentation des valeurs foncières stockées (en 2021, l'annuité de la Commune au titre de cette opération était de 75 000 €). L'annuité en capital à rembourser pour les portages EPFL est de 182 300 € en 2022 et 2023 (269 520 € en 2021).

La Commune va poursuivre des travaux visant à améliorer le **cadre de vie**. Concernant la voirie, les travaux de restructuration des rues Raoul Bramarie et Georges Lassalle vont être achevés au cours des prochaines semaines. Les soldes à payer à prévoir au budget 2022 sont de 94 391 € pour la rue Georges Lassalle et 138 000 € pour la rue Raoul Bramarie et la Vélodyssée. Pour cette opération une subvention du Département de 100 000 € reste à percevoir. Pour les futures opérations à réaliser en 2022, une enveloppe est estimée à 500 000 €.

La démarche d'adressage se poursuit (solde à payer de 8 640 €).

En matière d'**accessibilité**, à l'instar de l'adoption de l'Agenda d'accessibilité (ADAP) pour les bâtiments, la Commune va engager une étude afférente à la mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). En découlera une programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité du réseau viaire (trottoirs compris) de la Commune. La Commune a également engagé des travaux de mise en accessibilité numérique dans le cadre de la refonte en cours de son site web. En plus de répondre aux normes d'accessibilité, celui-ci sera éco-responsable. Son coût est de 32 000 €. Il bénéficie d'un accompagnement financier de l'Etat de 25 000 € dans le cadre des mesures du Plan de Relance. Par ailleurs, les accueils physiques et téléphoniques de la mairie, du CCAS et de la bibliothèque vont être prochainement adaptés aux personnes sourdes et malentendantes dans le cadre du dispositif ELIOZ en partenariat avec la CAPB.

Concernant la **sécurité**, la Commune prend l'engagement de recruter, au cours de l'année 2022, un 3^{ème} agent de Police Municipale afin d'étoffer les missions du service et ainsi renforcer la prévention et la lutte contre les incivilités (routières plus particulièrement). Des dispositifs matériels viendront compléter les mesures de prévention avec l'achat de 5 caméras sur les secteurs Langevin, Sémard et Piquessary pour un coût de 5 202 € (une subvention de l'Etat a été sollicitée) ainsi que la mise en sécurité de terrains de sport de Piquessary par la mise en place de 2 bornes rétractables pour un coût estimatif de 7 600 €.

Enfin, la Commune va entreprendre des travaux de sécurité sanitaire suite aux conclusions (rendues en décembre 2021) de l'étude de zone, menée par le S3Pi et qui ont mis en avant des taux de concentration en plomb sur certains secteurs bordant le Port de Bayonne. A Boucau, le Parc Peloste (en partie haute) est impacté. Au vu des premiers échanges avec les services de la Sous-Préfecture, de la DREAL et du S3PI une partie de la terre du Parc (dont le périmètre et les prescriptions techniques restent à définir) serait à décaisser et à remplacer par de la terre saine. Le montant des travaux n'est pas encore connu à ce jour. Ces nécessaires travaux seront aussi l'occasion d'engager une réflexion plus globale sur l'aménagement du Parc Peloste.

2°) Les ressources nécessaires pour réaliser ces projets et actions 2022

◆ Les ressources financières

Afin de financer la Maison des Associations, projet structurant de la mandature, la Commune va devoir avoir recours à **l'emprunt**. Le besoin de financement est estimé à ce jour à 2 172 000 €. Pour rappel, la Commune n'ayant pas emprunté depuis 2018, s'est inscrite dans une logique de désendettement (avec un remboursement annuel de près de 550 000 € de capital) lui permettant aujourd'hui de remobiliser de l'emprunt. Par ailleurs, comme évoqué précédemment la diminution de la « dette » patrimoniale contractée auprès de l'EPFL confère à la Commune une capacité meilleure pour investir. A l'issue d'une consultation organisée courant février, au vu de ces éléments et des bons résultats de l'exercice 2021 (cf supra) le secteur bancaire a confirmé sa capacité à accompagner la Commune à hauteur des engagements souhaités.

En matière de **fiscalité**, BOUCAU bénéficie, en raison de l'attractivité de son territoire, d'une dynamique des bases physiques de Foncier Bâti. Les bases prévisionnelles 2022 progressent de près de 6,5 % par rapport à celles prévisionnelles de 2021. Dans ce contexte de disparition programmée de la taxe d'habitation, la Commune envisage de revaloriser le taux des taxes foncières selon un pourcentage non arrêté à ce jour. Pour rappel, la Commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2010. Par ailleurs, la Commune bénéficie actuellement d'une dynamique des droits de mutation. Pour rappel, le montant perçu en 2021 s'établit à 600 982 € (384 719 € en 2020 et 473 791 € en 2019). Il convient de préciser qu'il s'agit certes d'un produit important mais aléatoire.

Pour financer ses différents projets et actions, la Commune ne manquera pas de mobiliser l'ensemble de ses partenaires financiers (Etat, Département, Région, CAPB, CAF...) autant que de besoin. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2022, la Commune va bénéficier de divers dispositifs prévus dans le cadre du « **Plan de Relance** » à savoir :

* Pour les Communes pratiquant des tarifs de cantine inférieurs à un euro – ce qui est le cas à Boucau avec 2 tarifs à 0,70 € et 1€, l'Etat verse au titre de chaque enfant bénéficiaire, 3 € par jour. Une convention a été conclue pour une durée de 3 ans. Le produit supplémentaire est estimé sur une année à près de 19 000 € (à percevoir en fonctionnement).

* Versement d'une aide à la relance de la construction durable au titre des permis de construire non consommateurs de foncier : ce dispositif s'applique aux permis de construire visant à la démolition/reconstruction et délivrés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022. Une convention va être signée entre la CAPB (pour ses communes membres soumises à la loi SRU) et l'Etat. Pour rappel BOUCAU a perçu une aide de 35 500 €, fin 2021, pour un permis de construire de 11 logements délivrés durant la période précitée sur le secteur du Barthassot. En 2022, plusieurs permis de construire, éligibles, devraient permettre le déclenchement de cette aide (à percevoir en investissement).

◆ Les ressources humaines

En matière de ressources humaines, la Ville entend poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale tout en tenant compte des évolutions issues de décisions nationales, des évolutions de carrières et des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services et au bénéfice de tous les usagers.

La loi de Transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 bouleverse le fonctionnement des collectivités et les amène à revoir leur politique RH.

Cette loi a ainsi contraint la collectivité à se mettre en conformité avec les règles relatives au temps de travail des agents (application des 1607 h) donnant ainsi l'occasion de mener une réflexion plus approfondie sur les modalités d'organisation du temps de travail en vue de les optimiser compte tenu des évolutions de la société et des besoins de la population, du développement des nouvelles technologies, de la nécessité de mieux concilier vie personnelle/vie professionnelle et d'améliorer la qualité de vie au travail.

D'autre part, la nécessaire sécurisation et modernisation de la politique de rémunération implique de procéder à la refonte du régime indemnitaire actuel en mettant en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser et de la nécessité de disposer d'une expertise sur ces thématiques complexes, il a été décidé de recourir à un prestataire extérieur afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique favorisant la concertation la plus large possible des agents.

L'analyse des offres est en cours en vue du choix du prestataire. L'ensemble de ces éléments sera à affiner lors de la préparation budgétaire.

Par ailleurs, la préparation du budget pour 2022 devra également tenir compte des mesures nationales suivantes :

- ▶ Le gel du point d'indice se poursuit (et ce depuis le 1^{er} février 2017). Monsieur le Maire souligne que selon les annonces gouvernementales récentes, faites après l'établissement de ce rapport, le point d'indice devrait évoluer.
- ▶ Une majoration au 1^{er} janvier 2022 de la cotisation CNFPT instituée au titre du financement de la formation des apprentis du secteur public. Le taux de cette majoration est fixé à 0.05 %.
- ▶ L'augmentation du SMIC (+ 0.9 %) au 1^{er} janvier 2022. Pour tenir compte de cette hausse le minimum de traitement dans la fonction publique est augmenté. Il s'établit à 1607.30 € bruts mensuels (IM 343) pour un agent à temps complet (au lieu de 1 593.24 €).
- ▶ La revalorisation des carrières de la catégorie C au 1^{er} janvier 2022 (soit 83 % des agents concernés). Deux décrets en date du 24 décembre 2021 modifient l'organisation des carrières (nombre et durée d'échelons) et

revalorisent les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C. Une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an est également prévue au titre de l'année 2022.

- ▶ L'organisation des élections présidentielles et législatives entraînera le versement d'I.H.T.S aux agents participants à la tenue des bureaux de vote. Le coût est estimé à 7 732 €.
- ▶ La prise en charge par les collectivités territoriales de la rémunération des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) appelés à intervenir sur la pause méridienne et plus généralement que les temps périscolaires. Cette obligation fait suite à une décision du Conseil d'Etat en date du 20 novembre 2020. Cela concernerait 6 agents à 6 h 40 par semaine. Les modalités envisagées pour cette prise en charge restent à arrêter (recrutement direct par la collectivité, recrutement conjoint avec l'Etat ou mise à disposition par l'Etat avec remboursement par la collectivité).

Au plan local, les décisions suivantes auront une incidence sur la construction du budget :

- ▶ La nécessité de pourvoir le service de Police Municipale d'un troisième agent au vu de l'évolution de la population,
- ▶ le Glissement Vieillesse Technicité dû aux évolutions de carrière : + 2 827 €,
- ▶ Le départ à la retraite et en disponibilité de 4 agents en 2022 qui seront à remplacer ainsi que l'arrivée en 2022 de 4 agents suite à des départs en 2021 (décalage des recrutements dû à la crise sanitaire et aux recherches infructueuses).

Concernant les **moyens matériels mis à disposition des services**, comme chaque année, la Commune prévoit des crédits pour l'acquisition/renouvellement de matériel. Pour rappel 105 200 € de crédits ont été votés par anticipation (selon les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT) lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 au titre de l'achat de véhicules, petit équipement, matériel informatique etc...De plus, la Commune est en cours de renouvellement du contrat de location (section de fonctionnement) de la balayeuse. Un modèle plus performant a été retenu pour répondre aux mieux au besoin du service et aux attentes des agents.

En 2022, est également prévue la démolition, dans l'enceinte du Centre Technique Municipal, de l'ancienne maison du gardien en vue de l'aménagement d'un dépôt adapté (estimation 260 000 €). Cet équipement sera financé par la vente du terrain abritant un dépôt et les serres municipales qui ne sont plus utilisées.

◆ Le souci de maîtriser les charges de fonctionnement

Afin d'améliorer sa capacité d'autofinancement, la Commune apporte une attention particulière à la maîtrise des dépenses de gestion des services. La réalisation de l'exercice 2021 fait apparaître une baisse de 266 560 € des dépenses de gestion des services par rapport à la prévision budgétaire (soit - 4 %) avec - 5 % sur les charges à caractère général. En 2022, les efforts vont être poursuivis en ce sens avec la mise en concurrence systématique sur les marchés de travaux, de fourniture et service, le recours à des groupements de commande (dans le domaine de l'énergie notamment). Un marché est en cours de conclusion auprès de l'UGAP pour le parc de photocopieurs des services municipaux et des écoles générant une économie annuelle de 2 500 € TTC. Il est de même pour le marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux (économie annuelle de 1665 €). Au-delà de la recherche d'économies financières, la démarche de la Commune s'inscrit dans une politique d'achat responsable (ex : produits d'entretien, marché restauration scolaire...).

III – Des orientations budgétaires 2022 qui s'inscrivent dans un cadre budgétaire maîtrisé

◆ Les résultats de l'exercice 2021 du budget principal

	Résultats 2020	Résultats 2021
Section de Fonctionnement		
Excédent de l'exercice	338 490	820 039
Excédent de fonctionnement Reporté (N-1)	546 423	127 810
Excédent de fonctionnement Cumulé	884 913	947 849
Section d'Investissement		
Déficit d'investissement	-625 415	-18 011
Déficit Restes à Réaliser	-131 688	-253 520
Besoin de Financement	-757 103	- 271 531
Résultat de Fonctionnement à reporter (N+1)	127 810 (BP 2021)	676 318 (BP 2022)

Une amélioration significative des résultats 2021 est à constater par rapport à ceux de 2020 qui vient améliorer la capacité d'autofinancement de la Commune et sa capacité à investir.

◆ Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

RUBRIQUE	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Produits de fonctionnement réels	7 525 555	7 514 869	7 606 869	7 725 369	7 865 431	7 733 398	8 217 823
- Charges de fonctionnement réelles	6 953 507	6 894 560	7 160 471	7 186 274	7 545 867	7 209 997	7 154 224
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	572 048	620 309	446 398	539 095	319 565	523 401	1 063 599
- Remboursement de dettes	504 213	432 882	442 067	519 550	549 955	553 690	552 897
- Remboursement dette EPFL	93 320	117 495	137 678	222 143	320 241	268 940	269 520
- Remboursement dette SDEPA			2 413	6 777	11 516	17 880	18 124
- TOTAL REMBOURSEMENT DETTES	597 533	550 377	582 158	748 470	881 712	840 510	840 540
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-25 485	69 932	-135 760	-209 375	-562 147	-317 110	223 059

Monsieur le Maire précise que viennent en recettes financières d'investissement s'ajouter le FCTVA, la taxe d'aménagement et le report des excédents des années précédentes. Il ajoute que ni la Chambre Régionale des Comptes, ni le Trésorier, ni la Sous-Préfecture, au titre du contrôle de légalité, n'ont fait de recommandations ou observations sur ce sujet. Les dettes ont toujours été payées avant d'investir.

◆ Evolution de la dette

Evolution de l'encours de la dette bancaire

Capital restant dû au 31/12	
Compte administratif 2013	7 751 720 €
Compte administratif 2014	7 210 570 €
Compte administratif 2015	7 560 357 €

Compte administratif 2016	7 127 475 €
Compte administratif 2017	7 786 109 €
Compte administratif 2018	8 266 559 €
Compte administratif 2019	7 716 604 €
Compte administratif 2020	7 162 914 €
Compte administratif 2021	6 610 017 €

Monsieur le Maire souligne le désendettement de la Commune.

Il rappelle qu'en 2014 l'ancienne mandature avait voté le budget avant les élections avec un emprunt de 700 000 € pour la réfection des places Péri/Sémard. Finalement la Place Péri n'avait pas fait l'objet de travaux car une buse avait pu être nettoyée.

Dette/habitant	
DETTE AU 01/01/2022	6 610 017 €
Population totale INSEE (source Fiche DGF 2021)	8 657
Ratio Dette par habitant	764 €

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant selon CA 2020 des communes de la strate (5 000 à 10 000 Habitants, appartenant à un groupement fiscalisé) est de 866 € (*source : collectivites-locales.gouv.fr*).

◆ Structure et gestion de la dette :

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE					
	NOMBRE D'EMPRUNTS	% par catégorie d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2022	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022	% CRD au 31/12/22
CONTRATS CLASSES A	18	85,71%	4 129 220,72	3 692 951,30	61,10%
TAUX FIXE	13	61,90%	2 174 327,00	1 890 232,65	31,28%
Multipériodes : période à tx fixe	2	9,52%	293 238,89	236 309,55	3,91%
TAUX VARIABLE	3	14,29%	1 661 654,83	1 566 409,10	25,92%
BARRIERE SIMPLE - B	1	4,76%	613 703,34	562 040,20	9,30%
Barrières simples Bonifix CE B1	1	4,76%	613 703,34	562 040,20	9,30%
EMPRUNTS STRUCTURES - E	2	9,52%	1 867 093,30	1 788 775,34	29,60%
Euribor (multiplicateur jusqu'à 5)	1	4,76%	933 546,65	894 387,67	14,80%
E1	1	4,76%	933 546,65	894 387,67	14,80%
CMS E3	1	4,76%	933 546,65	894 387,67	14,80%
TOTAL ENCOURS DETTE	21	100,00%	6 610 017,36	6 043 766,84	100,00%

Par établissements bancaires au 01/01/2022				
ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	% nombre d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU	% CRD
DEXIA CREDIT LOCAL	5	24%	2 400 306 €	36,31%
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	10	48%	3 085 148 €	46,67%
CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	4	19%	1 023 290 €	15,48%
LA BANQUE POSTALE	1	5%	94 967 €	1,44%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1	5%	6 307 €	0,10%
	21	100 %	6 610 017 €	100,00%

IV- Eléments de prospective

Dans le cadre du PPI en cours de finalisation pour 2023 à 2026, l'objectif est de ne pas avoir à recourir à l'emprunt sur cette période. La Commune ne mobilisera de l'emprunt qu'en 2022 d'autant plus que le contexte international risque de rendre plus incertain les possibilités d'emprunt pour les exercices à venir (hausse des taux, frilosité des banques à prêter dans le futur...).

La réalisation des travaux des opérations « Maison des Associations » et « extension/mise aux normes de l'école Joliot Curie » va générer près de 1 030 000 € de FCTVA répartis sur les exercices 2024 et 2025, ce qui permettra de continuer à investir avec le souci constant d'assurer la maîtrise de ses charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire ouvre le débat :

Monsieur Christophe MARTIN indique que le Conseil Municipal est réuni pour lancer le débat des orientations budgétaires de la Commune de Boucau pour l'année 2022.

Comme il est de coutume, il tient à remercier et à féliciter les services pour le travail réalisé, Madame LE TAILLANDIER, Mme LLEVOT et tous leurs collaborateurs, et encore une fois, des remerciements qui ne sont pas de pure forme, la qualité des documents qui ont été transmis et présentés est appréciée.

Avec un débat des orientations budgétaires organisé en mars et un budget qui sera voté dans la foulée, le 14 avril, après déjà plus d'un trimestre écoulé, on ne pourra pas dire que l'on est dans une co- construction budgétaire mais davantage dans la volonté d'organiser un débat contradictoire.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il en prend acte, même si l'esprit du législateur demande de pouvoir tenir cette séance d'orientation budgétaire bien en amont du vote budgétaire. Le rapport de la Cour des Comptes le demandait également.

Mais, il est vrai qu'il y a une majorité qui est élue avec son projet de politique générale.

Il y a une opposition ou une minorité, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner qui vient amener la contradiction et faire des propositions alternatives. Ils se plieront donc à l'exercice.

Les orientations budgétaires, ce n'est pas non plus le moment du détail, cela viendra avec la discussion et le vote du budget primitif.

Il revient sur les orientations que la municipalité souhaite donner à la Ville pour les années à venir.

Pour le contexte général, Monsieur Christophe MARTIN souligne que Monsieur le Maire dit que l'on n'est pas sûr de grand-chose, ce qui est complètement vrai.

Mais même si Monsieur le Maire le nuance ici dans la présentation, finalement, il dit aussi, dans ce document, qu'on peut continuer sans problème sur ce qu'on avait prévu jusque-là, parce que finalement, il ne change pas grand-chose à son programme d'investissement tel qu'il était d'ailleurs envisagé avant la crise sanitaire.

Il ne s'étonnera donc pas que sa lecture et son propos soient eux aussi assez proches de ceux des années précédentes, ce qui lui permettra d'ailleurs d'être assez concis, il l'espère.

Ce contexte politique national qui a pesé et pèse encore sur la Ville de Boucau, sur l'institution communale et sur les politiques de proximité, il a pesé plus lourd depuis 2017, il faut bien le dire...

Avec une politique gouvernementale très parisienne, très métropolitaine, très élitiste, celle des premiers de cordée, les plus à l'aise dans une mondialisation concurrentielle... Cette politique on en a souffert ici, comme sur le reste des territoires.

Les Communes, dont BOUCAU, n'ont pas été épargnées : la réforme fiscale a ainsi enlevé, à travers la suppression de la part de Taxe d'Habitation, une des dernières fiscalités propres où les Communes pouvaient fixer les taux.

Plus largement, la baisse des accompagnements de l'Etat qui se poursuit, malgré son Ami Président aux manettes depuis 5 ans, la baisse des APL et le report de cet effort sur les bailleurs sociaux, donc sur les loyers des locataires, la fin des emplois aidés qui ont tant pénalisés le Centre social... On pourrait multiplier encore les exemples.

Autant de mauvais coups portés à la cohésion sociale et territoriale au quotidien, au plus près des gens. De ce point de vue, la crise des gilets jaunes, que l'on a presque oubliée, a tout été sauf un accident.

Un contexte politique national défavorable, qui a pesé donc sur les politiques communales, c'est vrai, mais que Monsieur le Maire ne peut surtout pas évoquer en excuse puisqu'il est précisément issu de choix gouvernementaux et présidentiels qu'il soutient.

Le contexte sanitaire et désormais la guerre en Ukraine pèseront, on le sait sur les finances de tous.

Les projets d'investissements qui sont annoncés sont connus depuis plusieurs années.

Celui de l'extension de l'école Joliot Curie. Voilà plus de 3 ans qu'il apparaît dans le débat des orientations budgétaires. Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il espère que la 1ère tranche pourra effectivement être réalisée en 2022.

Celui de la Maison des Associations. Projet important qui aura un impact considérable sur les finances de la Commune puisque qu'il va engendrer à la fois l'augmentation de la fiscalité pour les Boucalais et le retour

du recours à l'emprunt.

Parti d'un projet estimé à 2,3 millions d'€, puis 3,6 millions d'€ et maintenant, un projet TTC de 4 millions d'€ alors que le 1er coup de pioche n'a pas été donné. (Il faut se souvenir du CCAS).

Les premiers retours suite à l'ouverture des plis semblent rester dans l'épure financière maquettée, il espère que les avenants restent mesurés et permettent de contenir le coût de cette opération.

Monsieur Christophe MARTIN ajoute qu'il ne développera pas la volonté de la Municipalité de sur-urbaniser le centre-ville, Monsieur Frédéric BILLARD y reviendra lors d'une prochaine délibération.

Cependant, il s'interroge sur cette mécanique, non présentée en commission, qui semble vouloir être mise en place avec l'EPFL pour l'opération acquisition/portage de l'îlot Biremont 2, sur 6 ans, avec une annuité fixe en capital de 100 000 € appelée indépendamment des valeurs foncières stockées.

Cela aura-t-il pour conséquence l'étalement de la dette ? Le paiement d'intérêts supplémentaires ? Y aurait-il récupération lors de la vente ? Quels coûts induits pour la Commune ?

Concernant les ressources financières, l'embellie de cette année sera vite ternie par le recours à l'emprunt à hauteur estimée de 2 172 000 millions d'€, régénérant ainsi, dès 2022 un haut niveau d'endettement de la Ville. Et son corolaire, une fiscalité que Monsieur le Maire envisage en augmentation pour le taux de taxes foncières.

Il est loin le temps des promesses électorales sur la non augmentation des impôts.

Les Boucalais doivent s'attendre non seulement à une revalorisation des bases du foncier bâti de près de 6,5 % à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation décidée par la Commune dont le taux n'est pas communiqué à ce jour.

Cela impactera fortement le pouvoir d'achat des ménages et finalement la baisse progressive de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement sera largement absorbée par les augmentations que la Municipalité va décider. Les Boucalais doivent le savoir !

Pour terminer Monsieur Christophe MARTIN souhaiterait attirer l'attention du Maire sur deux sujets importants non abordés dans le cadre de ce débat des orientations budgétaires mais ils vont rebondir sur l'intervention de Monsieur Gilles LASSABE en début de séance

Tout d'abord, celui du développement économique attendu sur la ville.

Après 2 années de pandémie le secteur économique de la Ville a, comme les autres, été touché par la crise sanitaire.

Monsieur Christophe MARTIN veut parler d'abord des commerces et son groupe souhaite faire des propositions.

Tout d'abord, il lui semble urgent de relancer la dynamique commerciale en lançant une démarche d'attractivité de nouveaux commerces afin qu'ils se développent et s'installent en centre-ville, des commerces de premières nécessités comme un boucher par exemple mais aussi d'autres commerces.

Ensuite, soutenir les commerces en place, les commerces des places, il propose donc de réinstaller le marché du samedi sur les places centrales.

Ce marché, pierre angulaire de la vie et de l'animation du centre-ville depuis plusieurs décennies a perdu de

son panache depuis son déplacement sur le plateau. Il ajoute qu'il rencontre régulièrement des commerçants et qu'il n'a pas l'impression que les chiffres de fréquentation soient à la hauteur de ceux annoncés.

Des pétitions de commerçants réclament son retour en bas, les représentants de commerçants du marché, lors de la dernière commission ont reconnu eux même que les avis sont très partagés et souhaitent une consultation. Monsieur Christophe MARTIN regrette de ne pas avoir pu y participer car il aurait pu apporter des témoignages.

Il n'est pas nécessaire de construire des arguments pour servir des décisions prises. On peut tout à fait se garer en bas Boucau, la proximité du square Marx Dormoy, parking de l'Abbé Legrand, parking de la Poste remplissent depuis longtemps leur office.

Il fait donc cette proposition de redynamisation de l'activité économique axée sur le marché en centre-Ville et le soutien aux commerces existants et le déploiement de nouveaux commerces.

Le 2ème point est la question du transport qui apparait également comme prioritaire.

A l'heure où la transition écologique devient plus que jamais une urgence absolue, il est fondamental de pouvoir proposer aux populations des possibilités de déplacements alternatifs.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il passe sur la station vélo installée à côté de la gare qui ne propose plus aucun vélo depuis pas mal de temps. Il vient d'apprendre ce soir que la station allait être démontée, c'est dommage, car le vélo est de plus en plus pratiqué sur la Commune par les Boucalais.

La Vélodyssée permet désormais un déplacement sécurisé, partiellement, mais qu'est-il prévu pour poursuivre le tracé de la piste entre le croisement Duvert-Bramarie jusqu'à Tarnos ?

De la même façon, les tracés peinture « réservé vélo » qui pouvaient exister sont aujourd'hui effacés, il propose qu'une réflexion soit menée pour qu'un maillage complet de la Ville puisse être initiée afin de proposer aux cyclistes un plan global de déplacement cohérent et au maximum sécurisé.

Concernant, les transports en commun : puisque la Ville a été exclue de la desserte du Tram bus (il en veut pour preuve les 2 seuls arrêts situés en limite territoriale de la Commune sur la RD810 qui portent les noms de « Parc de Castillon » et « Centre commercial l'Océan » ... dont chacun pourra apprécier à quel point ils sont représentatifs de la Commune de Boucau).

Il faut imaginer une interconnexion avec la ligne Tram bus avec le reste de la Ville, selon des fréquences soutenues en lien avec les horaires du Tram bus.

Pour les autres circuits de transports : ils ne semblent pas correspondre aux besoins des usagers si l'on en croit la faible fréquentation que l'on observe et il attend avec impatience les résultats de l'enquête usagers qui est en cours.

Enfin, concernant la navette fluviale, il propose que son utilisation soit optimisée avec une augmentation de la fréquence de desserte aux heures de pointe (matin, soirée) pour les étudiants et ceux qui travaillent. Un arrêt supplémentaire au « Pont de l'aveugle » (peut-être à la place de l'arrêt Duprat) est à envisager afin de servir les organismes à proximité (CPAM, CAF) et permettre une interconnexion au réseau desservant le BAB notamment.

Telles sont leurs contributions et propositions complémentaires à ce débat d'orientations budgétaires. Monsieur Christophe MARTIN remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention.

Monsieur le Maire souhaite amener quelques éléments de réponse. Il dit que c'est bien d'avoir remercié les

agents qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Toutefois, sans rien enlever à leur qualité, ce document a été établi par son intervention personnelle car son contenu n'a pas été inventé par les services. Ce rapport a été fait en partenariat avec la DGS et la responsable des Finances mais aussi avec les élus de la majorité qui y ont largement contribué.

Il ajoute que Monsieur Christophe MARTIN a dit qu'ils feraient des propositions alternatives mais au-delà d'un réquisitoire de propositions, il n'a rien vu de crédible. Quand il fait référence à son « ami » MACRON, Monsieur le Maire précise que ce n'est pas son « ami » et qu'il n'est pas toujours d'accord avec lui, même s'il l'a parrainé à deux reprises. Il a été élu en 2017 par une large majorité de Français et non pas parce que Francis GONZALEZ l'avait parrainé. Il n'évoquera pas ce soir le sujet des élections présidentielles même s'il ne peut pas manquer de noter la dispersion des candidats à gauche.

Monsieur le Maire revient sur les propos de Monsieur Christophe MARTIN concernant la Maison des Associations en disant qu'il avait tout fait pour entraver sa réalisation en allant jusqu'à dire qu'ils n'auraient pas fait ce projet et auraient proposé aux associations d'occuper les locaux commerciaux vacants sur la Commune. Monsieur le Maire se demande, dans ces conditions, comment Monsieur Christophe MARTIN envisage de relancer l'attractivité économique de BOUCAU.

S'agissant de son financement, il est de l'ordre de 4 millions d'€ auquel il est nécessaire de déduire la TVA, que l'on récupérera, ainsi que les aides de l'Etat, du Département et de la CAPB soit 1 587 000 €. Il rappelle que la Commune n'a pas emprunté depuis trois ans et qu'elle s'est désendettée. Pour ne pas alourdir les dettes, le groupe de la minorité n'aurait pas emprunté et n'aurait pas vendu les « bijoux de famille ». Comment investir dans ces conditions ? Depuis 2014, il rappelle que 11 000 000 d'€ ont été investis. Lorsque Monsieur Christophe MARTIN parle de l'augmentation de la taxe foncière, il le trouve grossier car il amène les électeurs vers de fausses idées. En effet, quand il dit que cela va largement absorber la taxe d'habitation, c'est faux, c'est un mensonge. Il l'invite d'ailleurs à comparer son ancienne taxe d'habitation avec la future augmentation de la taxe foncière. Il est à noter que la Ville de Boucau est d'ailleurs la dernière à procéder à cette augmentation même si l'on s'est posé la question tous les ans mais avec les ressources, les diverses aides, il a toujours été possible de payer toutes les dettes financières ainsi que les travaux sans toucher aux impôts. Aujourd'hui, même s'il partage quelques erreurs de politique du Président MACRON, le Parti Socialiste est à l'origine de la baisse des dotations qui a impacté Boucau avec une baisse de 500 000 €/an. Depuis son arrivée en 2014, Monsieur le Maire souligne que les effectifs de la Commune n'ont pas été touchés même si les besoins évoluent, s'accroissent, avec une population qui augmente et que l'on essaie de maîtriser. Si la minorité a une solution miracle pour ne procéder à cette augmentation, il est à l'écoute et attend les propositions alternatives. Il est là pour faire avancer la Commune en équilibrant les comptes et répondre aux besoins des usagers qui sont croissants. Si l'on veut continuer à avoir du personnel compétent, qui soit capable de répondre aux attentes des habitants, il faudrait revoir les effectifs à la hausse mais il faut être en mesure de financer ces mesures en tenant compte des lois qui sont imposées et qui sont de bons augures pour les salariés et leur bien-être.

S'agissant des associations, compte tenu de la pandémie, certaines jouent le jeu en sollicitant moins de subventions mais la Commune continue les efforts dans ce domaine. Ce n'est pas encore finalisé et ce point sera abordé en commission finances.

De plus, il est à noter que le CCAS emploie 40 aides à domicile, tout cela aussi a un coût.

Pour procéder à des investissements notamment au niveau des routes, il est nécessaire d'emprunter et rembourser, c'est vrai dans toutes les collectivités.

Monsieur le Maire rappelle qu'une année, Monsieur Christophe MARTIN avait reproché à Monsieur le Maire de ne pas emprunter au motif que les taux étaient bas.

De plus, il dit que Monsieur Christophe MARTIN fait écho à l'économie de la Ville alors qu'il a entravé le projet d'Intermarché et pour preuve il a voté contre la délibération à quelques jours de sa signature. Il rappelle également que le bar-hôtel Restaurant « La Terrasse », en plein centre-ville a été supprimé par l'équipe précédente pour y faire des logements sociaux.

Monsieur Christophe MARTIN lui répond qu'il y a des commerces en bas.

Monsieur le Maire réplique en disant que lorsqu'il parle d'économie, il faut qu'il se souvienne de tout ce qu'il n'a pas fait et des projets qu'il a entravés.

Monsieur le Maire indique qu'au sein de l'îlot Biremont, 500 m² sont prévus pour le secteur économique. Il en est de même pour l'îlot Sémard.

Tout ce que dit Monsieur Christophe MARTIN n'apporte rien mais il s'agit de la liberté d'expression.

Avec son équipe, il avance sur du concret et sur des projets crédibles mais le groupe de la minorité n'est pas obligé de partager.

Madame Marie Ange THEBAUD dit qu'elle est sur un chapitre encore oublié cette année dans ce rapport des orientations budgétaires à savoir : le changement climatique.

On peut le comprendre face à la crise sanitaire et face à la violence de l'invasion de l'Ukraine par la Russie mais le changement climatique est bien présent et l'on peut dire qu'on est plutôt dans « le faire avec » que dans l'anticipation des catastrophes naturelles dans l'aménagement des Villes et de la nôtre particulièrement.

La hausse des températures se poursuit passant de 2,1° à 4,9° en 2100 selon les scénarios, il y a une accélération de la fréquence des canicules, l'augmentation de pluies extrêmes, la baisse de l'enneigement en montagne, l'aggravation des risques de sécheresse, de feux de forêts (tout le monde se souvient ici de l'incendie du Pignada à Anglet juste en face de Boucau) et autres inondations (par deux fois Monsieur le Maire a, à Saint Palais et ensuite à Villefranque, apporté son aide avec des agents de la Commune).

Le changement climatique est bien là et il aura un coût sur le foncier sans parler du retrait du trait de côte. Il faudra être vigilant à la sensibilité du bâti, à l'isolation thermique en hiver et en été, à la conception d'une Ville compacte et afin d'éviter les îlots de chaleur urbains.

L'aménagement de Boucau, la densification, les réalisations de logements et le type de construction vont devoir tenir compte des enjeux globaux et locaux.

Un projet urbain, c'est penser à la qualité qui va être construite en étant dans l'anticipation du changement climatique et non plus dans le « faire avec ».

Son groupe aimerait avoir quelques lignes sur ce sujet.

Elle poursuit en disant que très souvent et d'une manière générale, la population a complètement intégré l'idée que la vidéo surveillance serait indispensable pour la protéger de la délinquance. Il convient davantage de se questionner sur comment les caméras peuvent être utilisées.

En effet, les caméras ne sont qu'un outil au sein d'un dispositif plus global. Boucau, 8 489 habitants, est confronté à des incivilités et des actes de malveillance et pour pallier ce problème, il a été décidé d'investir dans de nouvelles caméras de surveillance sur l'espace public comme le collège Henri Barbusse, l'école Paul Langevin, la Place Sémard en complément des autres sites comme la mairie, les services techniques...etc.

Il est donc nécessaire de se poser la question de la nécessité ainsi que de l'efficacité de l'installation de ce système onéreux dans la Commune. En effet, en plus du coût d'installation qui peut bénéficier d'aides de l'Etat, d'autres contraintes viennent s'ajouter à cela : le coût de la maintenance de ces appareils ainsi que l'entretien lors de potentielle destruction du matériel. Autre contrainte plus technique : l'assurance de la surveillance des caméras sachant que la Ville n'a que deux policiers municipaux qui ne sont pas assermentés (l'annonce de l'arrivée d'un troisième policier municipal a bien été noté) ce qui veut dire que les images seront traitées après une infraction et donc transmises au commissariat.

Aujourd'hui, l'utilisation du système vidéo surveillance ne peut se substituer à une véritable police de proximité et à une réelle prévention dès le plus jeune âge. Utilisées dans des endroits stratégiques, ces caméras peuvent s'avérer utiles en termes de dissuasion comme la vidéo verbalisation, limiter la dégradation des biens publics et autres.

Cet outil de vidéo surveillance doit être accompagné d'une véritable politique de prévention avec l'intervention de présence de policiers municipaux mais aussi et comme cela a été le cas il y a quelques années, d'éducateurs de rue, une présence physique indispensable pour capter l'attention des jeunes (Selon la circulaire, il est noté que la prévention commence en deçà de l'âge de 12 ans).

Enfin, la politique de prévention peut être définie de façon plus large avec des actions en matière de culture, de sport, de jeunesse... en partenariat avec les associations, les Boucalaises et les Boucalais.

Un projet qui peut être relevé par un Centre Social.

La vidéo protection, à la rigueur, mais au sein d'un dispositif plus global. Elle regrette que Madame Monia EVENE ait quitté l'assemblée car en tant que Conseillère Départementale, elle aurait aimé l'interroger sur un travail éventuel sur la question de la prévention.

Monsieur le Maire répond qu'il partage son constat sur le changement climatique puisque sa liste s'appelle « Boucau Convivial et Développement Durable ». Il rappelle que la Ville de Boucau fait partie de l'Agglomération au sein de laquelle existe une commission climatique qui s'occupe de ce sujet et les élus Boucalais y participent en partenariat avec elle.

Puis, il précise que tous les bâtiments qui sont construits sont soumis aux normes en vigueur et la Municipalité y est très sensible. Chaque fois qu'il est possible d'intervenir, il le fait. Il rappelle à ce propos que lorsque le permis de construire d'Intermarché a été déposé, le dossier a été retoqué à cause de ses panneaux photovoltaïques. La commission n'a rien voulu savoir, il a été nécessaire de le refaire avec des tuiles rouges.

Concernant la vidéo, les avis peuvent être partagés mais il considère qu'il n'est pas possible de mettre un policier partout pour régler la sécurité ou les incivilités. Ce n'est pas la situation idéale certes mais lorsqu'il y a eu des tags au siège du Parti Communiste de Bayonne et à Boucau, c'est grâce à la vidéo que le protagoniste a pu être arrêté. Au niveau du coût, on est aidé c'est pourquoi il a été décidé d'en installer. C'est un outil et Madame Marie Ange THEBAUD l'a rappelé. Aujourd'hui, une convention existe avec les services des polices municipales des 5 Villes de l'ancienne ACBA, le procureur et la police nationale. Tous les mois, Monsieur Jean Marie GUTIERREZ reçoit le Commandant MOLET avec le service de la Police Municipale de Boucau pour faire un bilan et pour voir ce qu'il est possible d'améliorer. L'achat d'un radar pédagogique et de jumelles produit ses effets et permet de calmer les esprits. Pour ce qui est de la prévention, la police municipale intervient régulièrement sur le sujet et le tissu associatif également (BTS, Elan Boucalais, SISCBT, centre culturel...) au travers de ses règles en particulier. La vidéosurveillance peut être dissuasive même si ce n'est pas la panacée et même si elle représente un coût. La sécurité a un coût, la santé également et il est nécessaire de le supporter. Madame Marie Ange THEBAUD n'est pas obligée de

partager cette réponse.

Madame Marie Ange THEBAUD précise qu'elle parle d'une prévention plus spécialisée. En effet, il y a des jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui végètent. Comment est-il possible de les fédérer ? Autrefois, on a connu la Gendarmerie qui était sur le terrain avec ses agents qui s'impliquaient en jouant notamment au foot avec les jeunes, ce qui permettait de les repérer, de les connaître et de les aider. On a aussi connu l'accompagnement par des éducateurs de rue et un travail était véritablement fait à leur contact. La Ville s'étoffe avec un public de plus en plus jeune. Comment peut-on aller au-devant de ces jeunes en dehors de tout ce qui a été mis en place ?

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord avec ce constat mais il estime qu'il ne s'agit pas de sa compétence mais de celle du Département. Il rappelle que ce soir, le débat doit se concentrer sur les orientations budgétaires de la Ville. Il explique donc ce que la Commune a mis en place en fonction de ses compétences. Il dit rester ouvert aux autres organismes s'ils peuvent intervenir sur ce sujet.

Monsieur Xavier BAYLAC dit qu'effectivement, il s'agit d'une compétence du Département et il va lancer une perche à une opposition minoritaire qui se veut force de propositions en se permettant de leur faire une proposition pour gagner du temps car le Conseil Municipal est un peu long ce soir. Si l'on veut avoir une politique différente en matière d'accueil de population, de vivre ensemble et donc de prévention spécialisée, aujourd'hui le Département ne mettra rien en place si la Commune ne propose pas une action pilote expérimentale. On peut rester à pleurer, attendre et se dire insatisfait, il appartient à la Commune de le faire donc bien heureux de voir derrière lui des gens qui auraient envie de le mettre en place. Un groupe de travail qui se veut pilote sur une action départementale, c'est simple à faire, il suffit juste d'arrêter d'en parler et de se mettre au travail. Il propose donc aux élus de l'opposition minoritaire de les accompagner. Il était encore ces jours-ci sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et à Biscarosse sur la question de l'accueil des populations migrantes avec des acteurs associatifs qui ne sont pas dans le Département mais qui seront prêts demain matin à venir réfléchir avec lui. Il faut arrêter de pleurer et se mettre au travail.

Monsieur Dominique LAVIGNE dit que tout à l'heure il va être acté que ce débat des orientations budgétaires 2022 a bien eu lieu. Un budget est composé de chiffres bien placés et qui représentent quelque chose, Monsieur le Maire en est un spécialiste comme il le démontre à chaque fois. Le budget c'est aussi la traduction d'une politique et c'est sur ce débat là qu'il pensait qu'on allait s'écouter et se respecter. Or, il est désolé, voire écœuré de constater encore une fois avec quelle arrogance, quelle autorité et quelle suffisance, les élus de la minorité sont traités. Ces élus qui représentent aussi des Boucalais même s'ils sont minoritaires. Mais, il s'y attendait car il n'est pas naïf. Aussi, il n'a pas été déçu. On aurait eu tout à gagner de créer les conditions pour le faire mais ce n'est pas le cas encore aujourd'hui, ce sera peut-être plus tard, un autre jour car ce débat politique, il vient de loin mais il est nécessaire dans l'intérêt des Boucalais. Il a été dit que les élus de minorité entravaient la Maison des Associations, qu'ils sont des menteurs. Un débat très clair aurait été très utile. Sur l'exercice passé, sur celui à venir et sur le prochain, on sera sur la Maison des Associations, projet phare et certes très utile car il est nécessaire d'avoir des salles et sur ce point tout le monde est d'accord. Perturber le débat, le tronquer c'est regrettable même si on le votera car il aura eu lieu, minable, mais il aura eu lieu. Il aurait aimé qu'il y ait vraiment une discussion mais qui se prépare encore une fois à l'avance où on donne sa place à la minorité aussi pour qu'elle puisse réfléchir avec la majorité, avec Monsieur le Maire « Messire » et qu'on puisse au moins mettre les choses au clair, échanger des idées, c'est de cette façon que l'on ressort plus riche. Au-delà de la Maison des Associations qui va prendre de la place pendant plusieurs exercices, il aurait aimé discuter d'autres choses mais il n'est pas possible de le faire, encore une fois, et il le regrette dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Maire n'est pas surpris par cette intervention. Monsieur Dominique LAVIGNE est écœuré et le taxe d'arrogance, de suffisance. Il considère qu'il s'agit d'un manque de respect venant de sa part. Il ne voit pas à quel moment il s'est montré arrogant, suffisant ou autoritaire. Le rapport sur les orientations

budgétaires était bien fait et cela a été reconnu par la voix de Monsieur Christophe MARTIN mais, il est possible de ne pas le partager. Monsieur le Maire rappelle que les élus de la minorité l'ont attaqué à plusieurs reprises en le traitant de fraudeur, de malveillant, de tricheur et il ne l'oublie pas. Les élus de la minorité regrettent qu'il n'y ait pas de débat mais il est possible de lui écrire. On partage le budget en commission « finances » tous les ans avec des centaines de lignes budgétaires. Comment est-il possible de travailler ensemble puisque l'on s'oppose à chaque fois sur les choix qui sont faits avec en plus une volonté de les détruire ou de les entraver. Il préfère travailler avec des personnes avec qui il peut avancer. On a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit et même le devoir de se le dire mais c'est systématiquement non avec la minorité. Son équipe a fait campagne à trois reprises en 2014, 2020 et 2021 à la suite du recours qu'il n'est pas près d'oublier, il y a des engagements de campagne auxquels il tient même s'il en parle depuis plusieurs années. Monsieur le Maire dit que sa conscience le guide tous les jours et quelques fois elle peut l'amener sur des sujets qu'ils ne partageront pas. Les personnes qui l'entourent et qui forment une vraie équipe voient les choses de la même façon que lui. Elles ne sont pas là pour représenter des partis politiques qui veulent le faire tomber. Néanmoins, il a noté les points positifs relevés dans ce rapport par les élus de la minorité et il les en remercie.

Monsieur Jérôme RANCE dit que sans connaître les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, la minorité constructive avait demandé durant la commission « vie associative-sports » de décembre 2020 ainsi qu'au Conseil Municipal de décembre 2020, quelles modalités seraient mises en place afin de définir les subventions d'équilibre octroyées aux associations boucalaises et si elle pouvait, à travers des réunions de travail, participer à l'étude de ces demandes. En effet, certaines associations, très affectées par la crise sanitaire, avaient sollicité les élus de la minorité et Monsieur le Maire avait répondu que les demandes allaient être étudiées au cas par cas, que le service « vie associative » produirait un tableau récapitulatif des demandes ainsi que les subventions octroyées. N'ayant pas été sollicité pour son élaboration, le 5 mars 2021, il a été présenté un fichier récapitulatif que la Cour des Comptes a jugé partiel et manquant d'informations. En prenant connaissance des recommandations de la Cour des Comptes de juillet 2021, il est noté, il cite : « la Commune doit améliorer la transparence et le suivi des relations avec les associations par une comptabilisation fiable et exhaustive des avantages en nature octroyés » puis la recommandation numéro 2, il cite « la Commune devra compléter de manière exhaustive, précise et fiable, les annexes au budget primitif et au compte administratif ».

Aussi, quels changements et/ou prévisions seront apportés pour l'attribution des subventions d'équilibre aux associations ? De nouvelles commissions vont-elles être organisées durant lesquelles ces subventions seront débattues afin d'améliorer la transparence demandée et répondre au mieux aux attentes des associations sachant qu'il ne reste que peu de semaines avant le vote du budget primitif du 14 avril 2022 ?

De plus, les fêtes de Boucau ne seront plus organisées par le comité des fêtes. La Commune reprenant cette compétence et toujours dans un souci de transparence qu'en est-il de la dévolution des nombreux biens possédés par ce comité (vaisselle, réfrigérateur, congélateur...) ?

Monsieur le Maire dit tout d'abord qu'il est nécessaire de distinguer les subventions dites de soutien pour des actions humanitaires, sociales, ou caritatives pour un montant assez faible allant de 100 € à 500 €. Pour les autres, il regarde si les demandes qui sont formulées par les associations peuvent être révisées à la baisse compte tenu des chiffres présentés, par adhésion bien entendu, de façon à ce qu'aucune association ne se trouve en péril de trésorerie. Les dossiers sont à la mairie et à disposition. Il précise que certaines associations, comme la SICSBT par exemple, qui a des fonds propres assez importants, met en avant cette année son 70^{ème} anniversaire. Il s'agit donc d'une question d'appréciation. Il rappelle que c'est le Maire qui est responsable de la gestion de la Commune. La Chambre Régionale des Comptes peut faire des recommandations et on en tient compte mais rien n'est caché, tout est transparent et la décision finale revient au Maire. Il a déjà reçu quelques associations pour savoir si elles pouvaient diminuer le montant demandé et un accord a été trouvé. Ce point sera traité en commission des finances mais les dossiers sont

disponibles en mairie et les élus de la minorité peuvent bien entendu les consulter et pourront donner leur avis. Après discussion avec les responsables des associations qu'il a reçues, un consensus a été trouvé. Aucune association n'est identique, il s'agit de cas particuliers à chaque fois. Il rappelle que de nombreuses Communes ont, de manière drastique, diminué de 40 % les subventions aux associations mais ce n'est pas son mode de fonctionnement. On discute puis on se met d'accord en fonction des contraintes de chacun.

Concernant le comité des fêtes, il souligne qu'il s'agissait d'une association indépendante qui organisait les fêtes locales depuis de très nombreuses années. Il a été prévenu, il n'y a pas très longtemps, que cette association allait être dissoute. De ce fait, une réunion a été organisée en présence de Madame Marie José ROQUES, Adjointe à la Culture, Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint à la Vie Associative et Monsieur Yves CASTAINGS en charge des animations et il a été décidé, puisque le contexte sanitaire le permet et vu les délais impartis, que la Commune allait se charger, cette année, de l'organisation des fêtes qui se dérouleront du vendredi soir au lundi soir. Au vu de ses nombreuses expériences et connaissances, Monsieur le Maire sait comment s'y prendre. Aussi, une réunion a déjà été organisée avec les forains et avec l'Amicale Gargalaise qui va assurer la restauration et le bar. Le programme est en train d'être finalisé et il devrait tenir la route. Il souhaite faire les choses à minima mais avec qualité. Il a été évoqué la dévolution par Monsieur Jérôme RANCE. Il explique que lorsqu'on veut arrêter une association, il est nécessaire de réunir deux assemblées : une assemblée générale extraordinaire pour la dissolution qui va nommer un liquidateur amiable qui aura vocation à réaliser l'actif puis à payer les dettes. Par la suite, une assemblée générale ordinaire doit approuver les comptes restants. S'il subsiste de l'argent et que les statuts prévoient ce cas de figure, il n'y aura pas de problème. En revanche, si rien n'est prévu, l'assemblée générale décidera où ira cet argent. Monsieur le Maire a proposé qu'il soit restitué à la Commune mais elle n'est pas adhérente. Si rien n'est prévu, la banque donnera les fonds à la Fondation de France. Le comité des fêtes a prévu le 25 mars prochain, une assemblée générale de dissolution. On va leur demander également de libérer la salle.

Monsieur Gilles LASSABE revient vers Monsieur Christophe MARTIN concernant le Syndicat des Mobilités et précise que la Ville a été affaiblie par le recours. En effet, les postes de Vice-Présidents au sein du Syndicat n'ont pas été attribués immédiatement et quand cela a été fait, il n'y avait pas les 5 Communes de l'ancienne ACBA mais les 158 Communes de la CAPB, ce qui a complexifié les choses. Les élus de Boucau n'ont pas pu siéger à des moments opportuns et il n'a pas été facile de défendre la navette fluviale dans cette configuration. Concernant les vélos, la décision avait déjà été prise quand ils sont revenus. Il dit qu'il faut absolument répondre au questionnaire sur les mobilités, il est nécessaire de donner de la force pour la navette fluviale et pour que les vélos reviennent. Il faut l'écrire, il faut être porteur du positif pour la Ville de Boucau.

Madame Monia EVENE a donné pouvoir à Céline DOS SANTOS

Madame Martine BECRET a donné pouvoir à Christophe MARTIN

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires de la Commune faisant l'objet du document ci-annexé ont été soumises au Conseil Municipal en introduction au Débat des Orientations Budgétaires.

Les membres du Conseil Municipal, disposant des informations sur la situation financière de la Commune, ont discuté des grandes orientations qui définiront les priorités du futur Budget Primitif et se sont exprimés sur les choix et stratégies financières de la collectivité, en particulier en matière de fiscalité et d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Prend acte que le Rapport des Orientations Budgétaires 2022 a bien été transmis aux membres du Conseil Municipal et que le débat a eu lieu.

-6-

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- . du départ en retraite de 4 agents,
- . du départ par voie de mutation de 2 agents,
- . de la titularisation dans leur nouveau grade de 2 agents (fin de la période de détachement pour stage),
- . du départ en disponibilité de longue durée d'un agent,

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la façon suivante :

SERVICE	Emplois supprimés
Affaires générales	2 rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet
Ressources humaines	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Finances	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
Bibliothèque	1 bibliothécaire à temps complet
Enfance/jeunesse	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
Espaces verts	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Bâtiments	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	9

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 17 janvier 2022,

Après avoir entendu l'exposé,

Avoir en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-7-

Bilan d'activité 2021 de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, Adjoint, rappelle que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour être accessibles.

Face aux constats, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respecté, de nouvelles obligations réglementaires ont été élaborées. Un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la Loi de 2005 : "**les Agendas d'Accessibilité Programmée**".

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, suivant les exigences réglementaires, a été déposé en Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, du numérique et des transports, une commission municipale d'accessibilité où siègent des représentants des personnes handicapées et des élus a été mise en place en 2014 et se réunit régulièrement.

PROGRAMMATION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

La Commune de Boucau a réalisé les diagnostics sur l'ensemble de ces Etablissements Recevant du Public avec les services de la société ACCEO et le montant des travaux de mise en accessibilité (pour 20 bâtiments) a été estimé à 2 228 616 € TTC programmées sur 6 années.

Les travaux de l'année 2022 pour l'ADAP ont concerné :

PROGRAMMATION BATIMENTS

Bâtiments	Réalisé en 2021	Reste à faire (travaux non commencés)
Ecole Jean ABBADIE	Balise sonore	
		Contraste des fenêtres/portes vitrées
		Signalétique adaptée
		Contrastes des éléments sanitaires
		Tapis de sol (repère tactile et différencié au sol)

	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
		Barres de rappel de porte
	Plomberie adaptée	

Ecole Elisa LASSALLE	Balise sonore	
	Point d'éclairage extérieur	
		Bande de guidage
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
		Portes de 3 classes sur cour à agrandir
		Portes des sanitaires à agrandir
		Elargissement de la porte du Directeur
		Rampes après élargissement des portes
		Luminosité de l'éclairage
		Contrastes de portes
Ecole Joliot CURIE	Balise sonore	
		Eclairage façade à améliorer
		Bande de guidage après travaux d'extension programmés été 2022 et 2023
		Elargissement des portes + rampe côté cour compris dans travaux d'extension à venir
	Contrastes de portes	
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
		Contraste du petit équipement
	Contraste des paterres	
	Remarques cantine/dortoir à traiter avec le projet d'extension	
Ecole Jean Baptiste LANUSSE	Balise sonore	
	Contraste porte d'entrée	
	Rampe de sortie classe arrière bâtiment réalisée	
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
	Urinoirs à hauteur variable mis en place lors des travaux de l'extension ;	
EGLISE		Nez de marches et appels de marches + contre

		marches
		Améliorer l'éclairage
		Adapter le bénitier
		Rampe vers l'autel
Foyer du XI Novembre		Eclairage du petit cheminement
		Balise sonore à poser après fin de l'aménagement en cours
		Mobilier adapté
		Aménagement WC PMR et cuisine en cours
		Tapis de sol
	Contrastes de portes	Aménagement place PMR extérieure
Stade MOUSSEROLLES		Tapis de sol
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
		Panneau absorbant de bruit
		Eclairage
Complexe Paul VAILLANT COUTURIER (APOLLO)		Projet d'aménagement du parking Max Dormoy avec accès et stationnement PMR
		Installation d'une plateforme élévatrice à côté de l'escalier (devis 48 000€)
		Adaptation du comptoir bar pour les PMR (les 2 bars)
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	
		Réservation des places PMR en partie basse de la salle de spectacle (en raison de la pente entre les rangées de sièges)
Local entre restaurant de l'Adour et le square Trossoat	Protection des piliers en partie basse	
	Balise sonore	
	Rampe d'accès (sous le auvent)	
Ecole LANGEVIN	Balise sonore posée	
		Réhabilitation appartement SOLHIA
	Main courante (cage d'escalier et cheminement portillon entrée bus)	
		Nez de marches et appels de marches
	Contraste des piliers	
		Contraste des tours de portes
		Signalisation adaptée
	Visibilité des interrupteurs électriques (interrupteurs avec des enjoliveurs de couleur ou interrupteurs avec témoin lumineux pour permettre leur repérage dans les zones sombres)	

		Elargissement de la porte d'entrée du réfectoire vers la cantine
		Plomberie WC détecteurs urinoirs
		Remplacement de la porte de la salle de classe N°1
		Projeter l'adaptation du cabinet d'aisance dans les sanitaires
		Mise aux normes PMR du lave main du couloir
MAIRIE	Contraste contre marches réalisé	Nez de marches et appels de marches
		Plomberie adaptée aux sanitaires
		Sanitaire du Rdc: améliorer l'accès
		Sanitaire du Rdc: entre le service des sports et les ST
CIMETIERE		Projet WC PMR
	Signalétique adaptée	
		Nez de marches et appels de marches des petits escaliers
	Main courante de l'escalier extérieur posée	
CRECHE	Balise sonore posée	
		Eclairage de la façade
	Contraste des poignées	
		Rampe à réaliser
	Visibilité des interrupteurs électriques	
DOJO		Signalétique adaptée
	Nez de marche contrasté sur escalier extérieur	
	Bandes de vigilance posées	

PROGRAMMATION VOIRIE

<i>Situation</i>	<i>Réalisé en 2021</i>	<i>Reste à faire</i>
Avenue Charles de Gaulle		Divers passages piétons à traiter (abaissement + dalles podotactiles – liste à établir)
Rue Bramarie	Requalification de la rue pour aménagement de la véloodyssée => mise aux normes des quais bus et passages piétons	
Angle Rue S.Latappy–Rue J.Moulin	Alignement de voirie et aménagement d'un trottoir PMR	
Angle Rue S.Latappy–Rue Barhassot	Alignement de voirie et aménagement d'un trottoir PMR	
Rue G. Lassalle	Requalification de la rue => mise au normes des quais bus et passages piétons (Boucau et Tarnos)	

RD810	Requalification de l'avenue dans le cadre des travaux du TRAMBUS => mise aux normes des quais bus et passages piétons (Boucau et Tarnos)	
Orée du Bois	Mise ne accessibilité d'une portion de trottoir pour une personne PMR qui en a fait la demande	
Rue diverses		Inventaire des abaissés de trottoir au niveau des passages piétons pour mise en accessibilité => programme de travaux à suivre
Rue Biremont		Etude de voirie en cours pour accompagner le projet BIREMONT 1 en cours de travaux (traitement de l'accessibilité des trottoirs, des passages piétons et des cheminements doux)

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ rappelle que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 14 février 2022.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote.

Discussion :

Monsieur Frédéric BILLARD dit qu'en 2021, il n'a été utilisé que 19 % du budget de l'accessibilité. En effet, il reste de petits travaux à réaliser au niveau des bâtiments avec une ligne budgétaire relativement importante puisqu'elle s'élève à 40 000 €. Ces menus travaux sont donc largement finançables. Même si les élus n'ont pas été présents pendant 3 mois à la mairie en raison de l'annulation des élections, il se désolé de voir que l'accessibilité est le parent pauvre des investissements car la loi va avoir bientôt 20 ans. Il est temps de passer le pas. Il faut finir cet ADAP pour 2022 et se concentrer sur le PAVE qui est un document qui devrait faire partie de l'ADAP et qui permettrait d'avancer sur les voiries et les trottoirs de la Commune.

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ indique que les tableaux qui ont été débattus en commission soulignent bien que l'année 2021 a été exceptionnelle. L'année 2022 devrait permettre de clôturer cet ADAP. On va dans le même sens.

-8-

Approbation de la charte du Référent de Quartiers

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, explique que la Commune de Boucau souhaite renforcer les liens de proximité entre ses élus, ses habitants et les services municipaux.

Pour ce faire, six conseillers municipaux, fortement impliqués dans leur quartier, se sont portés volontaires pour garantir une écoute adaptée et répondre aux préoccupations des habitants.

Une charte a été établie pour sceller les premiers pas vers une démocratie participative indispensable au bien vivre ensemble mais aussi pour définir les champs d'intervention ainsi que le mode de fonctionnement de ces Référents.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette charte du Référent de Quartiers.

Madame Marie José ROQUES précise que ce dispositif a été présenté lors de la commission des affaires

sociales le 14 mars 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve la charte du Référent de Quartiers telle que présentée en annexe.

Discussion :

Madame Marie José ROQUES donne lecture de la charte.

Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'il est fait référence à deux aspects : le premier pas vers une démocratie participative et un lien de proximité avec les habitants. Il pense que le lien de proximité paraît être évident mais pas du tout le pas vers démocratie participative. Monsieur le Maire a copié le système chinois qui a été mis en avant par les médias lorsque le Covid est arrivé, et ce n'est pas péjoratif. La démocratie participative est quelque chose qui lui parle et il espère que l'on y arrivera un jour sur la Commune. Son groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un pas qui a été fait dans ce sens et comme on dit, le plus grand de tous les voyages commence toujours par un premier pas. Il rappelle qu'il s'agit d'une promesse de campagne et c'est une première sur la Commune. Il était normal de réaliser une charte qui va être publique pour que les administrés connaissent le statut du référent. Il y a eu beaucoup de travail même si la charte ne fait que deux pages. Chaque mot a été choisi et pesé et on peut en faire l'interprétation que l'on veut. Lorsque Monsieur Dominique LAVIGNE dit que l'on s'inspire du système chinois, il ne sait pas comment il doit le prendre donc il ne le prendra pas du tout, cela lui évitera d'être déçu. C'est le système Boucalais et il en est très fier. Cette charte a le mérite d'exister et elle évoluera en fonction des besoins. Cela n'enlève en rien ce qui existe aujourd'hui sachant qu'en tant que Maire, il reçoit tous les jours en fonction de la disponibilité des usagers. Il rappelle que lui-même et ses Adjoints couvrent le territoire au travers de nombreuses réunions, ils sont aussi très présents auprès des associations. Il souligne que des réunions avec les chefs de services ont lieu toutes les semaines ainsi que des bureaux municipaux. Savoir que les Boucalais peuvent bénéficier d'un référent, est un plus mais les décisions continueront à être prise en concertation. C'est dommage de s'abstenir car il est satisfait de ce dispositif. Il vaut mieux un petit pas en avant qu'un grand pas en arrière.

Madame Marie José ROQUES dit qu'il s'agit de quelque chose de nouveau et il y aura une période de test, un bilan sera établi dans quelques semaines et il sera analysé. Beaucoup de personnes s'expriment aujourd'hui au travers des mails mais ces référents peuvent être utiles à ceux qui ne se manifestent pas de cette manière. Ces élus volontaires seront une liaison, un trait d'union entre le Boucalais, les services et les élus.

VOTE

Pour : 22

Abstentions : 7 (minorité)

-9-

Ilot Sémard – Lancement d'une consultation d'opérateurs par l'EPFL Pays Basque–

Mobilisation de l'Organisme Foncier Solidaire de l'EPFL (Bizitegia)

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que depuis l'année 2016, la Commune s'est mobilisée en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque dans le but d'engager

la restructuration de l'îlot « Sémard ».

Intégrée dans le projet urbain global de réaménagement du quartier du Bas Boucau, la reconfiguration de cet îlot permettra d'ériger à court terme un nouveau programme de logements et de commerces en centre-ville conforme aux objectifs du SCoT et du Programme Local de l'Habitat.

La dynamique d'acquisitions foncières conjuguée à la modification du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté d'Agglomération Pays Basque rend désormais possible le lancement de la phase opérationnelle de ce projet. Eu égard aux programmes livrés ou en cours de construction, le renouvellement urbain de l'îlot Sémard porte l'ambition de diversifier la nature des logements produits à l'échelle du Bas Boucau. Sur le volet programmatique, il s'agit ainsi de voir émerger un projet mixant la production de logements libres sous clauses spécifiques et de logements en Bail Réel Solidaire.

Par un courrier du 10 février 2022, Monsieur le Maire a sollicité l'EPFL Pays Basque pour engager les procédures de consultation permettant la désignation d'un opérateur et intégrer dans ce projet une part de logements sous le régime du Bail Réel Solidaire via la mobilisation de l'Organisme Foncier Solidaire de l'EPFL (Bizitegia).

Lors de son Conseil d'Administration du 10 mars dernier, l'EPFL a décidé :

- d'approuver le lancement de la phase de consultation d'opérateurs,
- d'intégrer la production des logements en Bail Réel Solidaire dans l'organisme foncier solidaire de l'EPFL Pays Basque,
- d'engager le remboursement des annuités versées par la Commune au titre des portages déjà conclus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter le lancement de la phase opérationnelle en vue de l'aménagement de l'îlot Sémard dans les conditions approuvées par l'EPFL telles que décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Charge l'EPFL Pays Basque de lancer la phase de consultation d'opérateurs en vue de l'aménagement de l'îlot Sémard,

Sollicite la mobilisation de l'Organisme Foncier solidaire de l'EPFL Pays Basque (Bizitegia) en vue de la production des logements en Bail Réel Solidaire,

Prend acte du remboursement par l'EPFL Pays Basque des annuités déjà versées par la Commune au titre des portages.

Discussion :

Monsieur Frédéric BILLARD pense que cette délibération est plutôt creuse au niveau des éléments apportés. Il se demande comment sont prises les décisions, de manière aléatoire ou non. En effet, le règlement de l'urbanisme est en cours de modification pour enlever toutes obligations de production de logements à des prix abordables sur cet îlot Sémard. Pour information, il précise qu'à Saint-Pierre-d'Irube et à Urrugne, les Municipalités ont augmenté leurs taux de logements sociaux l'an dernier, quant à la Commune de Boucau, elle s'exonère de ce type de logements sur ce secteur. Il y avait un document réglementaire qui permettait de s'assurer d'avoir des BRS via le PLU mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il relève une phrase dans la délibération qui lui semble approximative à savoir : « *intégrer dans ce projet une part de logements sous le régime du Bail Réel Solidaire via la mobilisation de l'Organisme Foncier*

Solidaire de l'EPFL (Bizitegia) », mais aucun pourcentage n'apparaît. Il rappelle que lors de la campagne électorale de 2020, une plaquette de la majorité montrait une magnifique projection de halles couvertes sur cet îlot avec des projets culturels et gastronomiques. Aujourd'hui, il y a un programme foncier mais on ne sait pas vers quoi on va, à priori vers 85 logements, il s'agissait du 4^{ème} scénario de la SEPA alors que le 1^{er} scénario parlait de 45 logements. On vient donc intensifier le projet sur un site déjà très dense avec le projet Biremont 1 qui va voir le jour. 300 voitures sur ce secteur ! Comment va-t-on pouvoir maîtriser autant de véhicules alors que la navette fluviale va disparaître. Il s'interroge sur le lancement de cette opération sans connaître le nombre de logements, de commerces, le nombre d'étages, le nombre de voitures. Pour avoir un bon projet, il est nécessaire d'établir un cahier des charges qu'on lance pour la phase opérationnelle afin de trouver l'aménageur. Aujourd'hui, on n'a aucun élément. Il rappelle qu'il s'agit d'un espace qui concerne tous les Boucalais, c'est le cœur de la Ville, c'est un lieu de vie. Cet aménagement est l'affaire de chaque citoyen ou usager. On peut encore « sauver les meubles » avec la mobilisation, la mise en valeur du référent de quartier qui pourrait piloter une concertation avec le public pour définir ce programme qui est l'enjeu futur de la Ville et qui pourrait aussi la dégrader fortement s'il n'est pas bien mené.

Monsieur Gilles LASSABE répond concernant la modification du PLU n°3 que le Président de la Communauté d'Agglomération présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui va en délibérer pour adopter éventuellement le projet modifié pour tenir compte des avis émis et des interventions publiques. Pour l'instant cette étape n'est pas encore arrivée donc il ne peut pas répondre puisqu'elle est en cours. A titre indicatif, il souligne que le bailleur HSA a fait de la publicité sur un programme de BRS (Bail Réel Solidaire) dans le journal Sud-Ouest car 17 logements seront réalisés à la rue Glize et le programme s'appellera « Romatet » après avis de Monsieur Jean Pierre CAZAUX. C'est un projet innovant et il y a actuellement une centaine de demandes pour ces 17 logements, ce qui montre tout l'engouement qu'il y a de venir habiter à Boucau. Concernant le projet du Bas Boucau, il tient à rappeler au préalable le projet de la Lèbe qui avait été fait sans aucune maîtrise foncière. C'était un projet compliqué qui a été abandonné provisoirement car, il sera peut-être possible de récupérer une partie de ces surfaces. La maîtrise foncière est faite et la minorité a voté l'acquisition de toutes les parcelles. Il est certain que pour un coût de 3 000 000 d'€, on ne va pas y planter que des arbres et y faire du ludique. Pour que cette opération soit équilibrée, on s'appuie sur le PLH. Il précise que la Commune de Saint Pierre d'Irube, qui se trouve dans le rétro littoral, réalise beaucoup moins de logements sociaux qu'à Boucau. En effet, sur la Commune, il doit être fait 57 % de logements sociaux c'est-à-dire 100 logements chaque année. Ce projet peut s'inscrire dans un projet global de quartier, comme le dit le PLH, puisqu'il y a 100 logements au niveau de la Sablère, dont 70 % de logements sociaux, 142 à l'îlot Biremont 1 (100 % social) 52 à Casino (essentiellement du Social). On ne veut pas faire du privé pour faire du privé, il est nécessaire d'équilibrer et de faire de la mixité tout simplement. Il y aura du logement libre. Le pourcentage de BRS sera de l'ordre du 15 à 20 %. C'est ce que fait HSA déjà au niveau du programme Greciet. Il s'agit d'un projet porteur pour la Ville de Boucau. Pour répondre à Monsieur Christophe MARTIN qui s'inquiète pour les commerces, il précise que des commerces de bouche sont prévus ainsi que des commerces de proximité (boucher...). Le renouvellement urbain est très important d'autant qu'il permettra de toucher des subventions de la part de l'Etat comme pour l'opération Barthassot où la Ville a reçu 35 000 €. Il est certain qu'avec tous ces logements, l'Etat va aider la Ville à financer ses projets ce qui permettra de faire des espaces verts. Tout sera bien équilibré. Il sera nécessaire de faire des demandes d'éligibilité aussi pour Biremont 2, secteur sur lequel on travaille actuelle.

Monsieur Frédéric BILLARD rappelle que les 35 000 € de subvention de l'Etat ont été perçus pour le collectif de 11 logements au Barthassot et qu'un T3 de 70 m² se vend actuellement à 360 000 €. Il n'ose pas imaginer le coût des logements privés sur l'îlot Sémard vu la réalité actuelle. En parlant de mixité sociale, quand on voit que 140 logements sociaux sont collés à la voie ferrée et que les privés seront du côté du Pitarré avec vue sur l'Adour, il pense qu'il y a mieux en termes de mixité sociale.

Monsieur Gilles LASSABE répond que dans le bâtiment au niveau du CCAS, tous les logements sociaux voient l'Adour et tous les privés regardent Peloste. Les logements sociaux ont été plus privilégiés. Il dit à Monsieur Frédéric BILLARD que s'il connaissait bien la Ville, il n'aurait pas dit cela.

Monsieur le Maire répond en disant à Monsieur Frédéric BILLARD qu'il est mûr pour être dans l'opposition car il suffit de voir son introduction lorsqu'il dit qu'il s'agit d'une délibération creuse... il lui laisse la responsabilité de ce qualificatif. De plus, quand il indique, qu'avec l'îlot Biremont 1, il y aura 300 voitures autour de Sémard, c'est faux car il oublie de dire qu'il y a un silo qui est prévu pour le stationnement des véhicules. Monsieur Frédéric BILLARD a sorti un document datant de deux ans mais il ne suit vraisemblablement pas l'actualité. Effectivement, c'est ce qui était prévu, c'était vrai. Pourquoi ça ne l'est plus ? Il va réexpliquer car former c'est répéter. Il rappelle qu'entre temps, les bâtiments ICF entre la gare et la barrière ont été mis à la vente chez un privé et la Ville a donc décidé de les préempter compte-tenu de leur position géographique, cela a été fait avec l'EPFL. Puis, une autre idée a germé au sujet des halles, mais le projet n'est pas encore arrêté, à savoir qu'il serait plus intelligent de les déplacer à cet endroit. On a le droit d'évoluer et la majorité le fait. La minorité a le droit de ne pas évoluer, il se demande alors lequel des deux est le plus creux. C'est une question d'appréciation. On est ce soir sur une délibération sur l'îlot Sémard. Elle a nécessité beaucoup de travail en partenariat avec l'EPFL au travers de rencontres, d'études ou d'analyses. Il remercie d'ailleurs l'EPFL et son conseil d'administration pour avoir voté à l'unanimité ce projet le 10 mars dernier. De plus, ce Conseil d'Administration va permettre d'arrêter l'annuité de 126 000 € et on va récupérer également les annuités déjà versées pour un montant de 630 000 €. Il comprend que les décisions qui sont prises peuvent ne pas convenir mais cette délibération n'est absolument pas creuse. Il remercie une nouvelle fois l'EPFL et tous ceux qui l'accompagnent pour leur aide.

Monsieur Frédéric BILLARD dit qu'il y a une telle différence de programme en deux ans que c'est difficilement entendable mais pourquoi pas ? Monsieur le Maire sacrifie le centre-ville des Boucalais pour acheter une parcelle sachant qu'il y a des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui sont des outils formidables dans les PLU qu'on peut mettre en place pour avoir la maîtrise du développement sans avoir à préempter. C'est quelque chose qui n'est pas fait sur la Commune et il en avait déjà parlé en commission car il existe beaucoup d'outils différents. On ne peut pas justifier la dénaturation d'un centre-ville parce qu'il faut se dépêcher de préempter une parcelle.

Monsieur le Maire répond que la dénaturation de ce site aurait eu lieu même si la Commune n'était pas intervenue pour garder la maîtrise du foncier. Il rappelle que toutes les parcelles de Sémard devaient partir à un privé. Aujourd'hui, ce secteur est maîtrisé. Monsieur Frédéric BILLARD joue parfaitement bien son rôle d'opposant.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 7 (minorité)

-10-

Approbation du projet RLPI arrêté par la CAPB

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour avait engagé, par délibération du 28 septembre 2016, la prescription d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI).

Par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, la Commune de Boucau avait pris acte du bilan

de la concertation et émis un avis favorable au projet soumis à arrêt préalable à la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2021 arrêtant le projet.

Le projet de RLPI arrêté est donc aujourd'hui transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux Communes concernées par ledit projet. Conformément aux dispositions de l'article R 153-5 du Code de l'Urbanisme, la Commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet arrêté pour faire connaître son avis et ses éventuelles observations sur le projet.

Monsieur Gilles LASSABE informe le Conseil Municipal que le projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 02 Février 2022 et sera soumis pour avis à la Commission départementale compétente en matière de nature, Paysages et sites (CDNPS) le 31 mars 2022.

Il rappelle que le projet arrêté de RLPI est consultable en version papier en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi qu'en version numérique sur le site de la CAPB.

Le projet arrêté de RLPI sera soumis à enquête publique. A l'issue de cette enquête, le dossier sera éventuellement modifié pour prendre en compte les avis et recommandations du commissaire enquêteur avant son approbation en Conseil Communautaire.

Une fois approuvé, le RLPI entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publicité requises et viendra se substituer aux 5 règlements locaux de publicité existants. Les dispositifs de publicités installées antérieurement et qui ne respectent pas ses prescriptions devront se mettre en conformité dans un délai de deux ans. Les enseignes non conformes devront être mises en conformité dans un délai de 6 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au projet arrêté de RLPI.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 7 (minorité)

-11-

Régularisation foncière, ZA du Bazé. Procédure d'abandon de la parcelle AP n°272 par la SEPA

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la SEPA a informé les services que suite à un aménagement de la Zone Artisanale du Bazé par la SEPA à la fin des années 1960, la parcelle AP n° 272 d'une contenance de 64 ca, située en bordure de la rue Paul Barsalère a été oubliée à la clôture de l'opération et demeure toujours propriété de la SEPA. Il s'agit d'un accotement de voirie en nature d'espace vert.

Dès lors, la SEPA propose de procéder à une régularisation foncière en transférant la propriété de ladite parcelle à la Commune dans le cadre de la procédure d'abandon de parcelle. Cette procédure, prévue à l'article 1401 du Code Général des Impôts permet de régulariser le transfert de propriété sans engager de frais liés à l'établissement d'un acte. Seule une délibération préalable du Conseil Municipal suffit.

Il est précisé que ce transfert de propriété au profit de la Commune entraînera son intégration dans le domaine public.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'abandon de la parcelle AP n°272 par la SEPA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Accepte l'abandon de parcelle AP n° 272 d'une contenance de 64 ca par la SEPA ;

Dit que ce transfert de propriété au profit de la Commune entrainera l'intégration de la parcelle précitée dans le domaine public ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour mener à bien cette régularisation foncière.

VOTE :

Pour : 29 : unanimité

-12-

Acquisition à titre gratuit des parcelles AV 26 et AV 29

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un permis de construire a été délivré à AFC PROMOTION le 23 février 2021 pour 9 maisons individuelles sises au 16 allée du Val des Près.

Il rappelle qu'en raison des acquisitions de parcelles faites depuis plusieurs années (70 % des parcelles constituant la voirie de l'allée du Val des Près relèvent du domaine privé communal), le propriétaire, AFC PROMOTION, a accepté de céder à la Commune à titre gratuit les parcelles AV 26 et AV 29 pour respectivement 150 m² et 147 m² qui constituent une partie de l'aire de retournement de la voirie.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle que l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui est ici le cas.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées AV 26 et AV 29, pour une contenance totale de 297 m² ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature de l'acte qui entérinera le transfert de propriété ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant avec AFC PROMOTION auprès du notaire de leur choix.

Discussion :

Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'il serait peut-être judicieux d'effectuer cette prise en charge après les travaux car il risque d'y avoir des dégradations.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles sont cédées à titre gratuit.

Monsieur Patrick ACEDO dit qu'on pourra faire un état des lieux avec un constat d'huissier avant et après travaux.

VOTE :**Pour : 29 : unanimité****QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Dominique LAVIGNE dit que la Communauté d'Agglomération Pays Basque a voté, majoritairement et les conseillers communautaires de Boucau y ont participé, le principe de compensation des appartements dédiés à la location saisonnière. La ville de Boucau fait partie des 24 Communes du littoral concernée par cette mesure. L'impact a-t-il été évalué ? Combien d'appartements sont concernés ?

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été fait mais cette mesure n'a rien à voir avec les Communes touristiques. Cette délibération a duré 2 h 30 pour être voté à plus de 95 %.

Monsieur Gilles LASSABE répond que 2,4 % des logements sont concernés.

Monsieur le Maire clôture la séance en rappelant la cérémonie du 19 mars.

Le 9 avril, l'omelette pascale sera réalisée au marché par Monsieur Robert HAURIEU, cuisinier de la Boucalaise.

Actuellement a lieu une exposition à la mairie pour le centenaire de cette magnifique Association.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 avril.

La commission des finances quant à elle se tiendra le 4 avril 2022.

Il remercie les techniciens qui permettent la retransmission de ce Conseil Municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 40

